



Organisation
internationale
du Travail

► Bureau d'évaluation



i-eval Discovery



ILO TC/SYMBOL: MLI/19/01/USA Projet combattre l'esclavage et la discrimination fondée sur l'esclavage au Mali

Type d'évaluation: Project

Horaire d'évaluation: Mi-parcours

Mode d'évaluation: Indépendant

Pay(s): Mali

Résultat(s) du P&B: 1, 2 et 3

ODD(s): 7 et 8

Date à laquelle l'évaluation a été complétée par l'évaluateur: 23 December 2022

Date à laquelle l'évaluation a été approuvée par EVAL: Cliquez ici pour entrer la date

Bureau Administratif: CO Abidjan

Bureau Technique: FUNDAMENTALS

Agences d'évaluation conjointes: [Si pertinent, indiquez toutes les agences des Nations Unies qui ont participé à l'évaluation]

Durée du projet: Oct 2019-Juillet 2023

Donateur et budget: Département de la démocratie, des droits de l'homme et du travail (DRL) du Département d'État américain (USDOS), USD 1, 875,282

Nom(s) du consultant: Vision ProActive- Abdourahmane H. TOURE

Gestión de la evaluación: Marcelin Orsot

Supervision du Bureau de l'évaluation: Naomi Asukai

Budget de l'évaluation: US\$ 22612.00

Mots clés: Lutte contre l'esclavage et les discriminations fondées sur l'esclavage, sensibilisation des acteurs locaux, régionaux et nationaux, droits de l'Homme, Accès aux ressources économiques et à l'emploi pour les victimes, plaidoyer

Cette évaluation a été réalisée selon les procédures et politiques d'évaluation du BIT. Le rapport n'a pas été révisé, mais a fait l'objet d'un contrôle de qualité effectué par l'Unité d'Évaluation du BIT.

RESUME EXECUTIF	5
I. DESCRIPTION DU PROJET	15
II. BUT, CHAMP ET CLIENTS DE L'ÉVALUATION	15
III. MÉTHODOLOGIE UTILISÉE ET SES CONTRAINTES ET LIMITES	17
IV. RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION	19
V. CONCLUSIONS ET CONSTATS MAJEURS	29
VI. RECOMMANDATIONS	32
VII. LEÇONS APPRISSES ET BONNES PRATIQUES	35
VIII.ANNEXES	37
8.1.TERMES DE REFERENCE DE L'EVALUATION	37
8.2.MATRICE DES QUESTIONS DE L'EVALUATION	53
8.3.LISTE DES PERSONNES RENCONTREES	63
8.4.CHRONOGRAMME DE L'EVALUATION	64
8.5.DOCUMENTS CONSULTES	65

Acronymes

AGR :	Activités Génératrices de Revenus
ASF_C :	Avocat sans Frontières Canada
ASI :	Anti- Slavery International
BIT :	Bureau International du Travail
CAD/OCDE :	Comité d’Aide au Développement/ Organisation de Coopération et Développement Economique
CNDH :	Commission Nationale des Droits de l’Homme (),
DNT :	Direction Nationale du Travail,
DRL :	Département de la démocratie, des droits de l'homme et du travail
UNHCR :	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés,
BIT-BP Abidjan :	Bureau International du Travail – Bureau de Pays Abidjan
MINUSMA :	Mission multidimensionnelle intégrée de stabilisation au Mali
MJDH :	Ministère de la Justice et des Droits de l’Homme
MJP :	Mali Justice Project
OCHA :	Bureau des Nations Unies pour la Coordination des Affaires Humanitaires
ODD :	Objectifs du Développement Durable
OIT :	Organisation Internationale du Travail
PARDEV :	Partnering for Development
PDI :	Populations Déplacées Interne
PPTD :	Programme par Pays pour la promotion du Travail Décent
TEMEDT :	Association pour la Consolidation de la Paix, le Développement, la Protection et la Promotion des Droits Humains
UGP :	Unité de Gestion du Projet
UNEG :	United Nations Evaluation Group
UNSDCF :	Cadre de Coopération des Nation Unies pour le Développement Durable
USAID :	Agence Américaine pour le Développement International
USDOS DRL:	United States Department of State/Democracy, Human Rights and Labor
VP :	Bureau d’Etudes « Vision ProActive »

i. Liste des tableaux et graphes

Tableau 1 : Liste des recommandations en direction des acteurs/parties prenantes ..**Error! Bookmark not defined.**

Graphe 1 : Nombre de personnes sensibilisées en juillet - septembre 2021	22
Graphe 2 : Nombre de personnes sensibilisées par le projet en Avril - juin 2022	22
Graphe 3 : Formation des bénéficiaires des AGR en gestion d’entreprise	23
Graphe 4 : Répartition des AGR selon le sexe et par localité.....	27

Résumé exécutif

1- Contexte du Projet : L'esclavage et les pratiques analogues y afférentes au Mali existent depuis des lustres et entraînent des nombreuses discriminations au niveau socio-culturel, économique et politique. Elle se traduit dans les faits pour les victimes par une privation des droits fondamentaux.

L'incidence et l'ampleur du phénomène sont de différentes natures selon que les victimes soient sous le contrôle des maîtres ou soumises à des formes de violations plus généralisées dans tous les actes de la vie.

Malgré le fait que le Mali a signé et ratifié plusieurs textes et conventions¹ qui luttent contre la pratique de l'esclavage et les avancées dans certains pays sahéliens voisins, les différents gouvernements sont restés pendant longtemps dans l'expectative jusqu'à la veille de l'intervention du présent projet. Différentes pesanteurs expliquaient cette inertie et manque d'intérêt sur la question de l'esclavage parmi lesquelles, on peut noter : la faible attention des acteurs nationaux et internationaux face au sujet, la faiblesse d'information et la sensibilisation/plaidoyer en faveur des victimes.

Officiellement aboli à l'indépendance du Mali, l'Etat peine à légiférer sur la pratique de l'esclavage malgré la soumission par TEMEDT en 2014 d'un projet de loi à l'Assemblée Nationale sur la répression de l'esclavage et des pratiques similaires à l'esclavage.

Le contexte politique et sécuritaire impactera le processus qui restera sans suite jusqu'à l'avènement du projet « combattre l'esclavage et la discrimination fondée sur l'esclavage ». Le projet proposé par l'OIT a pour objectif de « contribuer aux efforts nationaux de lutte contre l'esclavage et la discrimination fondée sur l'esclavage au Mali ».

L'OIT et ses partenaires de mise en œuvre (ASI et TEMEDT) avec l'appui financier de l'USDOS/DRL² ont mis en avant un projet qui non seulement apporterait une réponse aux attentes des victimes mais aussi contribuerait aux différentes réformes institutionnelles.

2- Résultats poursuivis : Trois principaux résultats sont poursuivis par le projet. Il s'agit de :

Résultat 1 : La connaissance et la sensibilisation à l'esclavage et à la discrimination fondée sur l'esclavage au Mali et aux besoins et priorités des victimes sont améliorées.

Résultat 2 : L'accès à des services d'autonomisation économique, d'assistance sociale et juridique utiles, non discriminatoires et sexe - spécifiques pour les victimes de l'esclavage et de la discrimination fondée sur l'esclavage est accru.

Résultat 3 : La politique, les lois et les mécanismes de mise en œuvre pour lutter contre l'esclavage et la discrimination fondée sur l'esclavage sont renforcés.

¹ Pacte international sur les droits civils et politiques, la charte africaine des DH et des peuples, P029 - Protocole de 2014 relatif à la convention sur le travail forcé, 1930, ...

² Département d'État américain (USDOS) Département de la démocratie, des droits de l'homme et du travail (DRL)

3- Approche et stratégie d'intervention :

L'OIT en partenariat avec, Anti-Slavery International et TEMEDT a mis en œuvre des actions viables et pratiques pour apporter des avantages immédiats, tangibles et mesurables aux victimes et contribuer à des réformes plus systémiques à plus ou moins long terme.

En intervenant dans trois localités des régions de Tombouctou (Gossi) et celle de Ménaka (cercle de Ménaka et d'Anderamboukane) au Nord du Mali, l'approche projet sera articulée autour d'un dispositif multi-acteurs aux différents échelons administratifs : local, régional et National.

Au niveau partenarial, les activités liées au cadre juridique et à sa mise en œuvre sont menées en collaboration avec la Direction nationale du travail (DNT), le ministère de la Justice et des droits de l'homme (MJDH), la Commission nationale des droits de l'homme, le ministère du Travail, de la fonction publique et du dialogue social

Au niveau politique l'intervention s'appuie sur l'engagement de l'OIT à soutenir le gouvernement et les partenaires sociaux sur les politiques, les lois et les mécanismes de mise en œuvre du protocole de l'OIT sur le travail forcé ratifié par le Mali en 2016.

4. Objectifs de l'évaluation

L'évaluation a pour objectif la responsabilité, l'apprentissage, la planification et l'acquisition de connaissances. De façon spécifique, elle devra permettre de :

- Établir la pertinence et la cohérence de la conception du projet à travers sa contribution au cadre national de développement, aux objectifs de développement durable (ODD), à l'UNSDCF, le PPTD, aux objectifs de l'OIT et particulièrement aux besoins des bénéficiaires finaux ; et à sa synergie avec d'autres projets et programmes ;
- Analyser si le projet est mis en œuvre conformément à sa conception et dans quelle mesure observe-t-on des décalages entre le projet tel qu'il est conçu et le projet tel qu'il est mis en œuvre et les raisons pour ces différences (en considérant le contexte social, politique et économique et la pandémie de la Covid19) ;
- Évaluer le niveau de réalisation des résultats (produits et effets initiaux) du projet, y compris des résultats inattendus, en identifiant les facteurs externes et internes affectant la mise en œuvre du projet (de manière positive et négative).
- Examiner la structure institutionnelle, la capacité d'exécution du projet, les mécanismes de coordination, l'utilisation et l'utilité des outils de gestion, y compris les outils de suivi du projet et les plans de travail ;
- Analyser le niveau d'efficacité de l'implémentation du projet ;
- Identifier les leçons apprises et les bonnes pratiques potentielles pour les principales parties prenantes ;
- Fournir des recommandations stratégiques aux différentes parties prenantes afin d'améliorer la mise en œuvre des activités du projet et la réalisation des objectifs du projet.

5. Champ et portée de l'évaluation

Cette évaluation, en tant que produit d'analyse de la mise en œuvre du projet depuis sa phase de démarrage constitue une évaluation du processus pour l'atteinte des résultats et de leur pérennité. Elle fait le point du projet à partir d'avril 2020 jusqu'à juin 2022. L'évaluation prend en compte également l'évolution du contexte du pays (politique, social, économique, sécuritaire et sanitaire), de la région de Ménaka et les localités de Gossi et d'Anderamboukane (exacerbation de l'insécurité) et les différents développements des violences dans le centre et le sud du pays avec ses implications en lien avec la pratique de l'esclavage.

L'évaluation mi- parcours a interrogé la façon dont les résultats ont été obtenus et les différents enseignements et leçons apprises au cours de la mise en œuvre du projet.

L'analyse géographique de l'évaluation couvre le niveau national, Bamako et les localités d'intervention au Nord (Gossi, Ménaka, Anderamboukane) avec quelques références à la région de Kayes en ce qui concerne l'étude pilote.

Des dispositions ont été prises par le bureau Vision ProActive pour lancer les enquêtes terrain à la suite de ces entretiens avec les parties prenantes.

6. Clients de l'évaluation

Le rapport de l'évaluation est destiné : aux mandants tripartites du BIT, à l'équipe de mise en œuvre du projet (BIT, ASI, Temedt), aux partenaires techniques locaux, et au donateur (USDOS-DRL). Les recommandations, les leçons apprises, et les bonnes pratiques seront utilisées pour améliorer la mise en œuvre du projet et développer les futurs projets.

7. Méthodologie de l'évaluation

Une approche méthodologique participative et basée sur les techniques et méthodes de collecte quantitatives et qualitatives des données a été mise au point dès l'entame de l'évaluation. Elle concerne les étapes ci- après :

- **La revue de la documentation**

Les différents documents (rapports d'étapes et de mission) relatifs à la mise en œuvre du projet ont été mis à la disposition de l'équipe de consultation. Cette revue documentaire a permis non seulement d'aider à la réalisation des outils d'enquêtes et à l'argumentation des résultats obtenus lors des travaux.

- **L'élaboration et la validation des outils de collecte des données :**

D'abord une matrice d'évaluation a été élaborée afin de préciser les principales questions ainsi que les indicateurs, les sources de collectes et les parties prenantes concernées. Ensuite différents outils ont été élaborés et soumis pour validation au gestionnaire de l'évaluation. Il s'agit de guides d'entretien individuels, de guide d'entretien avec les équipes projet, de guide focus- group ainsi qu'un questionnaire à adresser aux différents acteurs/ bénéficiaires du projet.

Enfin des fiches de collecte de témoignages des bénéficiaires ont aussi été mises au point afin de collecter des histoires de vie qui illustrent à suffisance la situation des personnes victimes de

la pratique de l'esclavage, les effets des actions du projet et les changements perceptibles dans les localités d'intervention du projet.

- **Les entretiens individuels avec les acteurs institutionnels nationaux et internationaux :**

Une dizaine d'entretiens ont été réalisés en présentiel et en ligne (voir annexe 8.3). Les résultats de ces entretiens ont permis de faire le point des questions relatives à l'évaluation.

- **Un atelier de présentation de résultats préliminaire**

Il a été organisé le 12 décembre 2022 avec les représentants des différents services/structures parties prenantes et partenaires au projet. La version présente de cette restitution a pris en compte l'ensemble des observations et contributions issues de cet atelier.

- **Un rapport préliminaire et rapport final**

Le rapport a été élaboré selon les lignes directrices d'évaluation de l'OIT en reprenant les différentes questions et précisions d'analyse citées au point 3 des Tdrs.

- **Limites et contraintes rencontrées**

Une seule limite importante reste le temps imparti à la mission. En effet même si le chronogramme d'activités prévoyait une durée allant du 19 septembre au 18 novembre 2022 (cf. Tdrs), le temps des interactions entre partenaires et le consultant et la durée des enquêtes terrain compte tenu de l'éloignement de la zone d'intervention du projet ont suffisamment rallongé les délais.

L'insécurité grandissante a suffisamment impacté les enquêtes terrain dans les régions du Nord. En revanche des entretiens à distance avec les chefs d'antenne et certains bénéficiaires dans les localités du projet ont permis de conforter les résultats déjà obtenus lors des échanges avec les acteurs institutionnels.

8 Principaux constats.

- **Constats sur la Pertinence, la cohérence et l'alignement stratégique du projet**

Dans son implémentation, le projet pouvait s'aligner sur les dispositifs nationaux et régionaux en s'inscrivant dans le cadre des priorités du CREDD qui lui-même est aligné sur les objectifs de développement durable et les ambitions de « l'agenda 2063 » de l'Union Africaine (UA) et dont l'objectif global est de « Promouvoir un développement inclusif et durable en faveur de la réduction de la pauvreté et des inégalités dans un Mali uni et apaisé, en se fondant sur les potentialités et les capacités de résilience en vue d'atteindre les Objectifs de Développement Durable (ODD) à l'horizon 2030 ».

- **Constats sur les performances et l'Efficacité du projet**

L'accès aux services d'autonomisation économique dans sa composante appui en activités génératrices de revenus pour les victimes est difficilement soutenable dans la durée au regard la demande croissante de personnes victimes de l'esclavage. Cela parce qu'il y a de plus en plus de victimes dans une situation de très grande précarité qui sollicite

ces appuis. La stratégie devrait être de renforcer la résilience des victimes pour soutenir des initiatives de libération plutôt que développement. Il s'agirait de passer des activités génératrices de revenus vers l'accompagnement d'initiatives plus soutenues en matière de chaîne des valeurs impliquant plusieurs acteurs (producteurs/trices, commerçants, structures financières décentralisées, services techniques déconcentrés, secteur privé etc.).

Le projet n'a pas suffisamment exploité certaines opportunités existantes telles que : la mise à disposition du personnel des services techniques d'élevage, le développement social, la promotion de la femme... et au-delà les avantages des accords de partenariat signés par le Mali dans le cadre de l'intégration sous-régionale.

- **Constats sur le renforcement de la politique, les lois et mécanismes de mise en œuvre pour lutter contre l'esclavage**

Les actions de formation des décideurs et législateurs nationaux ont couvert un champ important de départements (justice, travail, OPJ, Administration) mais restent limitées dans leur portée. Il s'agirait d'envisager un mécanisme endogène de (pool de formateurs nationaux) capable de poursuivre la formation dans une perspective d'après projet.

Les bénéficiaires de ces sessions de formations sont souvent loin des localités et régions d'implémentation du Projet. (Formation à Mopti ou à Bamako le plus souvent).

Former le personnel de TEMEDT sur le système de suivi-évaluation (partage des résultats) pour que cette dernière organise des séances de restitution au niveau local et régional dans le cadre de la redevabilité vis-à-vis des bénéficiaires et communautés concernées.

Un constat non moins important est celui relatif au faible niveau de renforcement des appuis administratifs et techniques de l'OIT/BIT au bureau national surtout sur le droit humanitaire international.

Le projet a développé un partenariat assez diversifié et porteur de lendemains mais il s'agirait pour l'instant de passer au stade de la formalisation de protocoles d'accord avec les acteurs humanitaires et intégrer le dispositif de suivi de la réponse humanitaire parrainé par les services de OCHA.

Ce constat est également valable pour les instances locales et régionales. Il s'agira d'inscrire les actions du projet dans les différents outils de planification du développement local et régional : CROCSAD (Comité Régional de d'Orientation, de Coordination et de Suivi des Actions de Développement) et CLOCSAD (Comité Local d'Orientation, de Coordination et de Suivi des Actions de Développement).

- **Constats sur l'Efficiences des ressources utilisées**

L'OIT et ses partenaires de mise en œuvre (ASI et TEMEDT) ont fait preuve de clairvoyance et de solidarité en prenant la décision suite à la recrudescence de l'insécurité dans les localités couvertes par le projet de réaffecter une partie des ressources aux activités dédiées à couvrir les besoins des groupes cibles.

En revanche l'objectif 2 dans sa composante- volet accès aux services d'autonomisation économique, l'action aurait pu être envisagée sous forme d'une opération « revolving » permettant à d'autres victimes d'accéder aux services grâce à un mécanisme de solidarité au sein des groupes de bénéficiaires et peut- être même d'autres groupes afin d'éviter les situations de stigmatisation des victimes de l'esclavage.

- **Constats sur l'Efficacité du dispositif de gestion**

Le personnel de l'ONG Temedt chargé de la mise en œuvre des activités dans les localités a participé certes à la collecte des données pour renseigner l'outil de suivi- évaluation mais il n'a pas été renforcé dans le cadre du traitement et de l'analyse de ces données. Cela aurait pu les aider à améliorer l'intervention.

- **Constats sur l'impact et la durabilité du projet**

L'approche d'intervention n'a pas suffisamment intégrée le partenariat avec les services techniques déconcentrés de l'Etat. Certes avec l'insécurité, certains services de l'Etat sont peu ou pas représentés sur le terrain, mais dans sa politique de reconquête des zones sous occupation par les groupes armés, un partenariat avec l'ensemble des services technique (notamment les départements de la promotion de la femme, l'éducation, le développement social etc.) serait une option sérieuse pour accompagner les populations dans le besoin d'assistance.

Ces services techniques cités plus haut disposent souvent d'une expertise dans le domaine des AGR qui peut être mobilisée grâce aux dispositions législatives par la décentralisation. Ces services dans leurs rôles d'appui- conseils apportent des appuis aux collectivités à travers du personnel relevant de leurs compétences. Par ailleurs, la prise en charge des antennes et le projet pourrait à termes constituer une contrainte dans la poursuite des activités dont le financement est lié au projet. La réflexion sur les mécanismes de financement des activités après le projet et l'ancrage de ces institutions pourrait être engagée avant la fin de l'intervention.

Enfin les groupes de femmes qui ont accepté d'intégrer les femmes victimes de l'esclavage sont des partenaires privilégiés dans la perspective du développement de l'entrepreneuriat local. Dans les prochaines phases du projet, ils pourraient bénéficier d'appui pour assurer un rôle plus important de mentorat pour ces victimes dont certaines ont été brisées pendant leur maintien en esclavage.

- **Constats sur le Genre et non-discrimination**

Le projet devrait au départ se doter d'une approche Genre documentée. Une analyse genre fondée sur les besoins prioritaires et stratégiques de chaque composante sociale (hommes, femmes, jeunes, personnes déplacées ou vivant avec un handicap) victimes de l'esclavage.

Cette approche mettra l'accent principalement sur les aspects violation des droits humains des femmes et la participation au processus de prise de décision publique au sein de la communauté pour disposer des opportunités offertes par les textes nationaux (LOA: loi d'Orientation Agricole, décret sur la santé, l'éducation et l'hydraulique, PNG: Politique Nationale Genre,...).

D'autres dimensions de cette analyse pourraient porter sur les besoins des groupes vulnérables comme les enfants nés de parents ascendants esclaves (privés d'état civil et autres droits), les déplacés pour cause persécutions et de discrimination liées à l'esclavage.

9. Bonnes pratiques et leçons apprises

9.1 Bonnes pratiques

- **La collaboration multiformes et multi- acteurs aussi bien au niveau national que local /régional.**

Elle est une pratique clés et un facteur de succès de cette intervention (services techniques de l'Etat, les partenaires nationaux et internationaux pour la mise en œuvre, les acteurs humanitaires, les organes de médias et la société civile).

- **Le partage des expériences avec les pays voisins (Niger et Mauritanie).**

Ces échanges ont permis de faire une analyse comparative des lois, des politiques et des mécanismes de mise en œuvre avec une série de recommandations pour le Mali. Cette pratique participe d'une approche qui permet d'éviter les erreurs commises par les autres dans le processus législatif.

Par ailleurs, au cours de ces rencontres les partenaires échangent autour de thématiques clés en lien avec la pratique de l'esclavage. Comme ce fut le cas lors du forum d'échanges d'expériences des acteurs de lutte contre l'esclavage dans le sahel, en Mauritanie, Nouakchott du 8 au 10 Février 2022.

Le forum a permis, à chaque partenaire de définir ses thèmes de plaidoyer avec l'assistance d'une consultante en plaidoyer recrutée par ASI. Ainsi, les thèmes de plaidoyer définis pour le Mali sont, au niveau national l'adoption d'une loi criminalisant l'esclavage, au niveau local, l'implication des leaders communautaires dans la lutte contre l'esclavage et au niveau international, l'accréditation de l'Association Temedt au rang du statut d'observateur en vue de faciliter sa participation à l'Examen Périodique Universelle et le forum des minorités.

- **Le coaching des femmes victimes par des organisations féminines ayant une reconnaissance officielles.**

De l'avis des personnes enquêtées, les femmes ayant bénéficié des appuis en formation d'entreprises intégreront difficilement le tissu économique à cause des stigmates et autres préjugés sur leur vie antérieure de femmes esclavage. Pour lever ces contraintes, le projet a placé ces femmes auprès d'organisations de femmes comme la CAFO (Coordination des Associations et ONG féminines) afin non seulement de renforcer leurs capacités entrepreneuriales mais aussi leur donner la possibilité de vaincre cette stigmatisation.

Par ailleurs, le choix de placer les femmes victimes de l'esclavage auprès de ces organisations féminines œuvrant dans le cadre de l'autonomisation de la femme dans les

localités concernées participe également à leur reconstruction sociale et psychologique ainsi qu'un meilleur accès aux ressources.

9.2 Leçons apprises

- **L'intervention du Projet a brisé le tabou autour de la question de l'esclavage.**

Malgré le fait que l'esclavage soit une constante sociale depuis des lustres dans ces localités, il est resté un sujet occulté par l'ensemble des couches sociales.

L'adhésion des autorités locales aux objectifs du projet est un acquis précieux pour déconstruire les idées reçues : Ex. « Chefs de village de Tagalal, de Intirikel et le maire d'Anderamboukane ont réitéré leur soutien et disponibilité à accompagner le projet dans le combat de lutte contre l'esclavage et les discriminations fondées y afférents ».

Même si à ce stade, on ne peut pas parler d'autonomisation des victimes au plan économique, les appuis apportés par le projet dans le cadre de l'autonomisation des victimes ont permis aux bénéficiaires de faire face aux besoins familiaux et de briser le cycle de l'assistance et de la précarité. Les appuis économiques doivent être perçus comme un moyen de libération des victimes de l'esclavage et non comme un facteur de développement.

La médiation sociale est un créneau très porteur dans l'émancipation des personnes victimes de l'esclavage. Dans ces localités, il existe des mécanismes traditionnels de règlement des conflits entre des individus ou des communautés. Les belligérants font recours à des institutions formées de personnalités morales et /ou religieuses (autorités traditionnelles ou chefs religieux) pour trancher leurs différends. Les communautés préfèrent généralement ce recours à ce type de médiation sociale plutôt que les tribunaux modernes qui dans l'imaginaire des populations représente une rupture avec les valeurs traditionnelles.

La nécessité de mettre en place un leadership étatique fort pour impulser et coordonner les nombreuses interventions qui obéissent à différentes logiques reste une option viable poursuivie par le projet. Les politiques sectorielles en matière d'appui aux personnes vulnérables (notamment les victimes de l'esclavage); les appuis des partenaires humanitaires en faveur des personnes dans le besoin et les autres offensives vers des partenaires au développement sont autant de créneaux porteurs pour construire ce leadership.

La flexibilité comme moyen de contourner les risques au cours des interventions en situations volatiles (insécurité, crise sanitaire...) est une alternative sûre pour gérer des projets dans un contexte d'insécurité et de récessions économiques.

12- Recommandations

Partenaires	Nombre	Recommandations
OIT	1	<p>Etendre le projet aux 20 régions que compte le pays pour avoir une forte incidence afin de parvenir à l'abandon de la pratique par les communautés.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Consolider les acquis dans les localités cibles du Projet et étendre le projet vers les cercles les plus affectés (Tidermane, Inakar) et le cercle d'Ansongo dans la région de Gao - Mener une étude socio- culturelles et religieuses et les liens entre la pratique de l'esclavage et l'extrémisme violent.
	2	<p>Renforcer les appuis administratifs et techniques de l'OIT/BIT au bureau national surtout sur le droit humanitaire international.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Partager les résultats du projet et notamment ceux des évaluations avec les bénéficiaires et les services et structures partenaires locaux. - Formaliser les relations avec les partenaires humanitaires et intégrer le dispositif de suivi de la réponse humanitaire parrainé par les services de OCHA. - Doter le projet d'une approche Genre documentée
ASI	3	<p>Mettre en œuvre le plaidoyer sur l'esclavage fondé sur l'ascendance au Mali.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Créer et /ou dynamiser les espaces de dialogue avec les détenteurs du pouvoir afin d'influencer les politiques et les pratiques en matière d'esclavage fondé sur l'ascendance. - Appuyer les partenaires nationaux à mettre en œuvre une stratégie de gestion du projet sensible aux conflits : Une approche globale anti- esclavagiste impliquant l'ensemble des acteurs/partenaires.
TEMEDT	4	<p>Renforcer les capacités institutionnelles, organisationnelles et techniques de TEMEDT pour en faire une organisation forte avec un pouvoir opérationnel et décisionnel distinct pouvant porter la lutte contre la pratique au niveau de la sous-région sahélienne.</p>
	5	<p>Former le personnel de TEMEDT sur le système de suivi-évaluation (partage des résultats)</p>
Personnes victimes de l'esclavage	6	<p>Former et faire porter par les personnes victimes un projet de plaidoyer pour lutter contre l'esclavage et la discrimination fondée sur l'esclavage (Déconstruire les idées reçues, renforcer le leadership et le lobbying pour la participation à la prise de décision publique et l'accès aux ressources économiques).</p>
Autorités coutumières et religieuses	5	<p>Faire des autorités coutumières et religieuses des agents de changement dans les campagnes de sensibilisation et de plaidoyer ciblant spécifiquement les maîtres d'esclavages.</p>
Collectivités territoriales	6	<p>Inscrire les actions du projet dans les plans de développement des Collectivités et des ADR (Agences de Développement Régionales) : CROCSAD/CLOCSAD...</p>

	7	Mobiliser des ressources internes des instances et organes de ces outils de planification locale du développement pour la mise en œuvre des activités du Projet
Agences gouvernementales et non gouvernementales	8	Inscrire les actions du projet dans une perspective de durabilité institutionnelle, économique et sociale en saisissant les différentes opportunités liées aux réformes et dispositions législatives et réglementaires en vigueur (mise à disposition des services technique de l'Etat, partenariat Etat- secteur privé et société civile).
	9	Faire porter par les organisations humanitaires (notamment le cluster protection) un projet de plaidoyer en faveur des victimes de l'esclavage à travers une plus grande mutualisation des appuis dans le cadre du Plan de Réponse Humanitaire (PRH).
	10	Inscrire dans les curricula d'enseignement formel et de formation socio- professionnelle d'insertion des jeunes la lutte contre l'esclavage et les discriminations fondées sur l'esclavage <ul style="list-style-type: none"> - Mettre dans le curricula d'enseignement fondamental des unités de cours sur la lutte contre l'esclavage - Former le personnel enseignant sur les conséquences et les mécanismes de lutte contre la pratique de l'esclavage - Primer les initiatives en faveur de l'éradication de l'esclavage dans les établissements scolaires.
	11	Faire porter par les organisations humanitaires (notamment le cluster protection) un projet de plaidoyer en faveur des victimes de l'esclavage à travers une plus grande mutualisation des appuis dans le cadre du Plan de Réponse Humanitaire (PRH).

I. DESCRIPTION DU PROJET

La présente évaluation mi-parcours du Projet « Combattre l'esclavage et la discrimination fondée sur l'esclavage au Mali » s'inscrit dans le cadre du BIT en matière d'évaluation et devra permettre de mettre en perspective les efforts entrepris par le projet en matière de gestion des connaissances.

Au Mali comme dans d'autres régions du sahel, l'esclavage et les pratiques avilissantes connexes constituent une privation des droits humains fondamentaux des communautés victimes et les exposent à des discriminations de toutes sortes au plan politique, économique et socio- culturel.

Le contexte sécuritaire dans les régions d'intervention du projet (Gao et Ménaka) et les effets de la crise sanitaire liée au COVID- 19 constituent de véritables contraintes dans la mise en œuvre des actions de lutte contre l'esclavage et toutes les formes de discriminations y afférentes.

Le présent projet fait suite aux constats des partenaires nationaux et internationaux qui ont intégré la problématique dans le cadre des programmes de promotion et de protection des droits de l'homme et de fourniture d'une aide humanitaire et au développement.

L'OIT et ses partenaires de mise en œuvre (ASI et TEMEDT) avec l'appui financier de l'USDOS/DRL³ ont mis en avant un projet qui non seulement apporterait une réponse aux attentes des victimes mais aussi contribuerait aux différentes réformes institutionnelles.

Objectif

« Contribuer aux efforts nationaux de lutte contre l'esclavage et la discrimination fondée sur l'esclavage au Mali ».

Résultats du Projet

Résultat 1 : La connaissance et la sensibilisation à l'esclavage et à la discrimination fondée sur l'esclavage au Mali et aux besoins et priorités des victimes sont améliorées ;

Résultat 2 : L'accès à des services d'autonomisation économique, d'assistance sociale et juridique utiles, non discriminatoires et spécifiques au sexe par les victimes de l'esclavage et de la discrimination fondée sur l'esclavage est accru ;

Résultat 3 : Le renforcement de la politique, des lois et des mécanismes de mise en œuvre pour lutter contre l'esclavage et la discrimination fondée sur l'esclavage.

II. BUT, CHAMP ET CLIENTS DE L'ÉVALUATION

2.1. But et objectifs de l'évaluation

³ Département d'État américain (USDOS) Département de la démocratie, des droits de l'homme et du travail (DRL)

▪ But de l'évaluation

L'évaluation a pour objectif la responsabilité, l'apprentissage, la planification et l'acquisition de connaissances. Elle devrait être menée dans le contexte des critères et des approches de l'aide internationale au développement, définis par la norme de qualité de l'évaluation OCDE / CAD et le Code de conduite de l'UNEG pour l'évaluation dans le système des Nations Unies.

▪ Objectifs spécifiques

- Établir la pertinence et la cohérence de la conception du projet à travers sa contribution au cadre national de développement, aux objectifs de développement durable (ODD), à l'UNSDCF, le PPTD, aux objectifs de l'OIT et particulièrement aux besoins des bénéficiaires finaux ; et à sa synergie avec d'autres projets et programmes ;
- Analyser si le projet est mis en œuvre conformément à sa conception et dans quelle mesure observe-t-on des décalages entre le projet tel qu'il est conçu et le projet tel qu'il est mis en œuvre et les raisons pour ces différences (en considérant le contexte social, politique et économique et la pandémie de la Covid19) ;
- Évaluer le niveau de réalisation des résultats (produits et effets initiaux) du projet, y compris des résultats inattendus, en identifiant les facteurs externes et internes affectant la mise en œuvre du projet (de manière positive et négative).
- Examiner la structure institutionnelle, la capacité d'exécution du projet, les mécanismes de coordination, l'utilisation et l'utilité des outils de gestion, y compris les outils de suivi du projet et les plans de travail ;
- Analyser le niveau d'efficacité de l'implémentation du projet ;
- Identifier les leçons apprises et les bonnes pratiques potentielles pour les principales parties prenantes ;
- Fournir des recommandations stratégiques aux différentes parties prenantes afin d'améliorer la mise en œuvre des activités du projet et la réalisation des objectifs du projet.

2.2. Champ

Cette évaluation, en tant que produit d'analyse de la mise en œuvre du projet depuis sa phase de démarrage constitue une évaluation du processus pour l'atteinte des résultats et de leur pérennité.

Elle fait une revue projet à partir d'avril 2020 jusqu'à juin 2022. L'évaluation fait également l'évolution du contexte du pays (politique, social, économique, sécuritaire et sanitaire), de la région de Ménaka et les localités de Gossi et d'Anderamboukane (exacerbation de l'insécurité) et les différents développements des violences dans le centre et le sud du pays avec ses implications en lien avec la pratique de l'esclavage.

L'évaluation mi- parcours analyse les résultats ont été obtenus et les différents enseignements et leçons apprises au cours de la mise en œuvre du projet.

L'analyse géographique de l'évaluation couvre le niveau national, Bamako et les localités d'intervention au Nord (Gossi, Ménaka, Anderamboukane) avec quelques références à la région de Kayes en ce qui concerne l'étude pilote.

Des dispositions ont été prises par le bureau Vision ProActive pour lancer les enquêtes terrain à la suite de ces entretiens avec les parties prenantes.

2.3. Clients de l'évaluation

Le rapport de l'évaluation est destiné : aux mandants tripartites du BIT, à l'équipe de mise en œuvre du projet (BIT, ASI, Temedt), aux partenaires techniques locaux, et au donateur (USDOS-DRL).

Les recommandations, les leçons apprises, et les bonnes pratiques seront utilisées pour améliorer la mise en œuvre du projet et développer les futurs projets.

III. MÉTHODOLOGIE UTILISÉE ET SES CONTRAINTES ET LIMITES

Conformément aux termes de référence, la conduite méthodologique s'articule autour d'une démarche participative et inclusive avec une implication de l'ensemble des parties prenantes et les bénéficiaires du projet.

Cette démarche repose sur les critères et des approches de l'aide internationale au développement, définis par la norme de qualité de l'évaluation OCDE / CAD et le Code de conduite de l'UNEG pour l'évaluation dans le système des Nations Unies.

D'une façon générale, cette évaluation à mi-parcours suivra les directives de l'OIT en matière d'évaluation axée sur les résultats, la liste de contrôle 3 des Directives pour l'élaboration des directives d'EVAL, intitulée « Préparation du rapport initial », la liste de contrôle 4 « méthodologies de validation » et la liste de contrôle 5 « Préparation du rapport d'évaluation ».

Les différentes étapes de cette démarche sont les suivantes :

La revue de la documentation : le bureau d'études fait le point de la documentation mise à sa disposition par le gestionnaire de l'évaluation. Il s'agit essentiellement du document projet, le cadre logique, les différents rapports d'étapes et de suivi du projet, ainsi que la liste des acteurs institutionnels, parties prenantes au projet.

Cette quête documentaire pour l'instant a permis d'éclairer la compréhension du contexte d'intervention et l'analyse des éventuelles difficultés auxquelles fait face le projet pour atteindre les objectifs fixés. Elle se poursuivra tout le long de la conduite des travaux de terrain.

L'élaboration et la validation des outils de collecte des données : le bureau de consultation s'est appuyé sur les principes des méthodes quantitatives et qualitatives de collecte de l'information ainsi que les résultats de la revue documentaire pour ce faire. Ceci dans le but d'une part recueillir les informations individuelles auprès des acteurs/ bénéficiaires du projet (guide d'entretien et checklist), et d'autre part obtenir des données permettant d'élaborer plus tard les tendances grâce au questionnaire (logiciel SPHINX).

Une matrice d'évaluation a été élaborée afin de préciser les principales questions ainsi que les indicateurs, les sources de collectes et les parties prenantes concernées.

Cinq principaux outils d'enquêtes constituent l'arsenal de collecte de ces informations. Il s'agit de :

- outil d'entretien individuel pour les partenaires institutionnels nationaux et internationaux
- Outil d'entretien avec l'équipe projet.
- Questionnaire d'entretien avec les bénéficiaires directs du projet (Hommes, femmes, jeunes).
- Guide « focus group » avec des groupes homogènes (organisations de personnes victimes ; pools de formateurs germes, associations de défense des victimes).
- Fiche de témoignages de personnes ressources.

Les entretiens individuels avec les acteurs institutionnels nationaux et internationaux : une dizaine d'entretiens ont été réalisés en présentiel et en ligne. Les résultats de ces entretiens ont permis de faire le point des questions relatives à l'évaluation.

Un atelier de présentation de résultats préliminaire a été organisé le 12 décembre 2022 avec les représentants des différents services/structures parties prenantes et partenaires au projet. La version présente de cette restitution a pris en compte l'ensemble des observations et contributions issues de cet atelier.

Le rapport préliminaire et le rapport final ont été élaborés selon les lignes directrices d'évaluation de l'OIT en reprenant les différentes questions et précisions d'analyse citées au point 3 des Tdrs.

Différents points d'analyse suivants ont été pris en compte, il s'agit notamment des points de vigilance suivants :

- (i) L'indépendance et l'objectivité dans la conduite du processus basé sur des outils d'investigation aussi qualitatifs que quantitatifs ;
- (ii) La conformité de la démarche aux normes et standards d'évaluation respectant les procédures de l'OIT et le respect de ceux du Groupe des NU pour l'évaluation (UNEG) et du CAD/OCDE ;
- (iii) La couverture de l'ensemble des cibles et parties prenantes à l'action en faisant recours à des exercices de triangulation tout le long du processus ;
- (iv) La contribution du Projet à la Politique de Protection des Droits de l'Homme et la Promotion du Genre.

Une seule limite importante reste le temps imparti à la mission. En effet même si le chronogramme d'activités prévoyait une durée allant du 19 septembre au 18 novembre 2022 (cf. Tdrs), le temps des interactions entre partenaires et le consultant et la durée des enquêtes terrain compte tenu de l'éloignement de la zone d'intervention du projet ont suffisamment rallongé les délais. L'insécurité grandissante a suffisamment impactés les enquêtes terrain dans les régions du Nord. En revanche des entretiens à distance avec les chefs d'antenne et certains bénéficiaires dans les localités du projet ont permis de conforter les résultats déjà obtenus lors des échanges avec les acteurs institutionnels.

4.1. Validité, Pertinence, cohérence, et alignement stratégique du projet

Les différents parties partenaires nationaux et internationaux du projet rencontrées lors de nos enquêtes confirment la pertinence de l'intervention au regard de son alignement vis-à-vis des textes et dispositions internationales notamment les différentes conventions de l'OIT et protocoles additionnels⁴ qui militent en faveur de la suppression du travail forcé ou obligatoire sous toutes ses formes et les ODD dont l'objectif 8 dont les articles 5 et 7 ciblent respectivement le plein emploi pour tous et les mesures immédiates et efficaces pour « supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats, et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes ».

En effet, les victimes de cette pratique de l'esclavage travaillent pour les « soi-disant » maîtres sans contrepartie en termes de rémunération juste du travail fourni. L'esclave et sa famille (femmes et enfants) sont souvent utilisés comme main d'œuvre servile dans des conditions infrahumaines.

L'UNSDCF vise à ce que les populations vulnérables participent plus à la création de richesse du pays grâce de meilleures opportunités d'emplois décents. C'est dans ce cadre qu'il rejoint les préoccupations du présent projet qui contribue à l'autonomisation économique des victimes à travers les actions d'appuis en activités génératrices de revenus.

Ainsi l'UNSDCF s'alignent également sur les priorités nationales formulées dans le CREDD et participent à la réalisation des 77 cibles des ODD. Les questions de gouvernance et de redevabilité pour une société de paix, juste et inclusive (axe stratégique 1) et la croissance inclusive, résilience et durabilité environnementales sont des marqueurs forts qui rejoignent les préoccupations du projet notamment son objectif qui vise « l'accès à des

⁴ La convention No 29 **Sur le travail forcé (1930)** qui relatif à la suppression du travail forcé ou obligatoire sous toutes ses formes. La convention No 105 **Sur l'abolition du travail forcé (1957)** Interdit le recours à toute forme de travail forcé ou obligatoire comme mesure de coercition ou d'éducation politique, comme sanction pour avoir exprimé certains points de vue politiques ou idéologiques, comme méthode de mobilisation de la main-d'œuvre, comme mesure de discipline au travail, comme sanction pour avoir participé à une grève ou encore comme mesure de discrimination. La No 182 **Les pires formes de travail des enfants (1999)** exige que soient prises des mesures immédiates et efficaces pour assurer l'interdiction et l'élimination des pires formes de travail des enfants, notamment toutes les formes d'esclavage ou pratiques analogues, le recrutement forcé des enfants en vue de leur utilisation dans des conflits armés ou leur exploitation dans la prostitution, la pornographie ou toute autre activité illicite, ainsi que le travail susceptible de nuire à la santé, la sécurité et la moralité de l'enfant. La Convention supplémentaire relative à l'abolition de l'esclavage, de la traite des esclaves et des institutions et pratiques analogues à l'esclavage Conclue à Genève le 7 septembre 1956.

Le Protocole additionnel 1 : Protocole additionnel aux conventions de Genève du 12 Août 1948 relatif à la protection des victimes des conflits armés internationaux ; Le protocole 2 : Protocole additionnel aux conventions de Genève du 12 Août 1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés non internationaux ; Le Protocole 3 : Protocole additionnel de Genève du 12 Août 1949 relatif au port de signe distinctif additionnel ;

services d'autonomisation économique, d'assistance sociale et juridique utiles, non discriminatoires et spécifiques au sexe pour les victimes de l'esclavage et de la discrimination fondée sur l'esclavage ».

Au niveau national, l'intervention a permis de donner un coup d'accélérateur à l'engagement des pouvoirs publics qui jusque-là était timoré et cela malgré l'existence de textes et lois en faveur de l'abolition de toutes les discriminations fondées sur l'origine, la couleur, la langue, la race ; le sexe, le handicap, la religion et l'opinion politique est prohibée ».

A présent le discours politique des autorités de la transition maliennes est beaucoup plus musclé et les autorités judiciaires ont affiché leur détermination à lutter contre la pratique de l'esclavage lors d'une audience accordée sur la problématique de l'esclavage en 2022.

Cette volonté politique s'est également manifestée au niveau de plusieurs départements ministériels (MATAH et MJ⁵) auxquelles les hautes autorités de la transition, ont instruit respectivement d'accueillir les personnes déplacées internes en lien avec la pratique de l'esclavage au Mali, d'engager une lutte implacable contre la pratique de l'esclavage sur l'ensemble du territoire et d'organiser des assises spéciales pour juger tous les dossiers en souffrance sur l'esclavage au niveau des différents tribunaux⁶.

La cohérence des objectifs et des différents produits du projet s'est traduite dans des actions menées avec plusieurs partenaires nationaux et internationaux sur le terrain. Ex. la Division des droits et de protection de la MINUSMA à travers le Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme est intervenu en faveur de 270 personnes déplacées internes de l'esclavage identifiées par le projet DRL à Bamako. Elles ont reçu Dix Millions de francs CFA pour une prise en charge alimentaire. Ensuite, par l'ONU SAMU SOCIAL avec deux (02) mois de rations alimentaires.

Dans le cadre de la rédaction d'une nouvelle constitution, le Projet DRL, Mali a initié en collaboration avec la Coalition nationale de lutte contre l'esclavage au Mali, une demande d'audience avec le président de la commission en vue de proposer la criminalisation de la pratique dans la nouvelle constitution du pays. Ce qui viendra en appui à l'adoption de la loi spécifique criminalisant l'esclavage ainsi qu'aux dispositions inscrites dans l'avant-projet de code pénal du Mali, soit 17 articles réprimant la pratique.

Enfin la pertinence du projet DRL Mali est confirmée par l'engouement et l'intérêt suscité par ses interventions qui ont poussé plusieurs partenaires à exprimer des recommandations qui vont au-delà des ressources mises à disposition en termes d'études plus poussées sur la pratique de l'esclavage, l'organisation d'assise spéciale, de renforcement des capacités de tous les inspecteurs du travail, des organes de médias et communicateurs traditionnels et le soutien aux personnes déplacées internes (PDI) victimes de l'esclavage.

⁵ MATAH (ministre de l'Administration territoriale, de l'Action humanitaire) et MJ (ministre de la Justice).

⁶ Cf. : interview télévisée le 06 juin 2022 et sa déclaration du mois de septembre 2022 sur le dossier de l'esclavage.

En termes de valeur ajoutée, le Projet est perçu comme le principal allié des pouvoirs publics et les structures /services techniques nationaux pour porter la problématique de l'esclavage au Mali.

4.2. Performances et efficacité du projet

Résultat 1 : La connaissance et la sensibilisation à l'esclavage et à la discrimination fondée sur l'esclavage au Mali et aux besoins et priorités des victimes sont améliorées.

Sur une échelle de 1 à 5 les partenaires et les bénéficiaires estiment que le score du projet se situerait au niveau (4). C'est-à-dire que cet objectif dans sa réalisation a été très satisfaisant même si encore quelques améliorations pourraient cibler les acteurs clés comme les autorités et leaders communautaires en termes de plus d'engagement dans la lutte contre la pratique de l'esclavage.

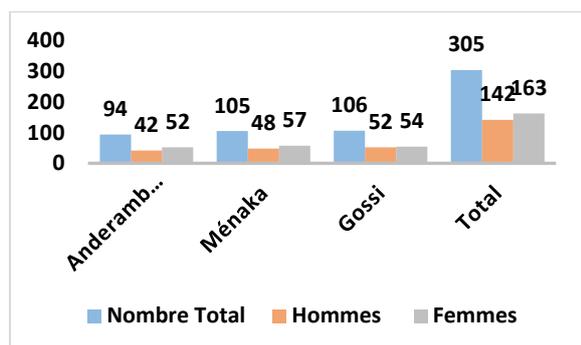
En effet, les activités de sensibilisation ont touché l'ensemble des populations des trois localités à travers les émissions radios et les rencontres avec les autorités traditionnelles, les leaders religieux, la société civile et les partenaires techniques et administratifs des services déconcentrés de l'Etat.

Sous le leadership BIT/OIT et le partenariat renforcé d'ASI et TEMEDT, le projet a engrangé différents résultats ci-après : un outil de sensibilisation, de manifestations nationales de sensibilisation et de plaidoyer (juin 2022) ; différents articles de presse, une dizaine d'émissions radios dans chacune de trois localités du projet, un atelier de planification du plaidoyer, des sessions de sensibilisation des communautés sur les questions de droits humains, genre, éducation civique et prévention/gestion des conflits et plusieurs participations aux rencontres du cluster protection et des groupes thématiques ainsi qu'avec les services du département de la justice.

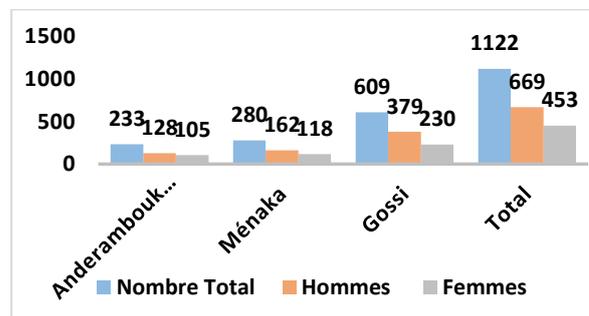
Ce résultat assez promoteur en matière de connaissance et de sensibilisation des effets de la pratique de l'esclavage et des discriminations fondées sur l'esclavage est selon certains acteurs et populations cibles est confronté à certaines rigidités sociales des milieux conservateurs et les effets récurrents de l'insécurité résiduelle dans les localités du projet. Par ailleurs la dimension transfrontalière de la question n'est pas suffisamment prise en charge par les stratégies de communication et sensibilisation des populations.

Le graphique ci-après illustre les actions mises en œuvre en termes de sensibilisation des communautés victimes de l'esclavage à travers plusieurs thématiques à savoir les questions liées aux droits de l'homme, à l'égalité, au genre, à l'éducation civique, à la prévention et gestion de conflits

Graphe 1 : Nombre de personnes sensibilisées (Source ; rapport Projet juillet- septembre 2021)



Graphe 2 nombre de personnes sensibilisées par le projet (Source ; rapport Projet avril- juin 2022)



- Des productions et diffusion d'émission Radio sur des thèmes en lien avec l'éducation aux droits humains, la paix, la cohésion sociale et la prévention des conflits.
- Une participation aux réunions du cluster protection et groupes thématiques à Bamako, les 06 avril, 27 avril et 07 mai 2022, et à une audience d'échanges avec le ministre de la Justice et des Droits de l'Homme Mali le 29 avril 2022.

Résultat 2. Accès accru et durable aux victimes de l'esclavage à des services d'autonomisation économique, d'assistance sociale et d'aide juridique non discriminatoires et sexo-spécifiques

Au regard des indicateurs programmatiques, l'ensemble des victimes identifiées par le projet ont bénéficiés d'une assistance pour une autonomisation économique et d'assistance sociale. Ce qui a permis d'avoir selon les enquêtes terrain de 85%⁷ de taux de satisfaction. Il convient de relativiser ce score au regard des besoins des bénéficiaires qui restent très importants et surtout le second volet de l'objectif qui porte sur l'aide juridique à apporter aux victimes. En effet ce dernier point reste en suspens malgré le dispositif et les formations de para juristes et des mécanismes en matière de références des victimes. Ces derniers préfèrent aller vers une médiation sociale qui impliquerait les acteurs clés et autorités locales.

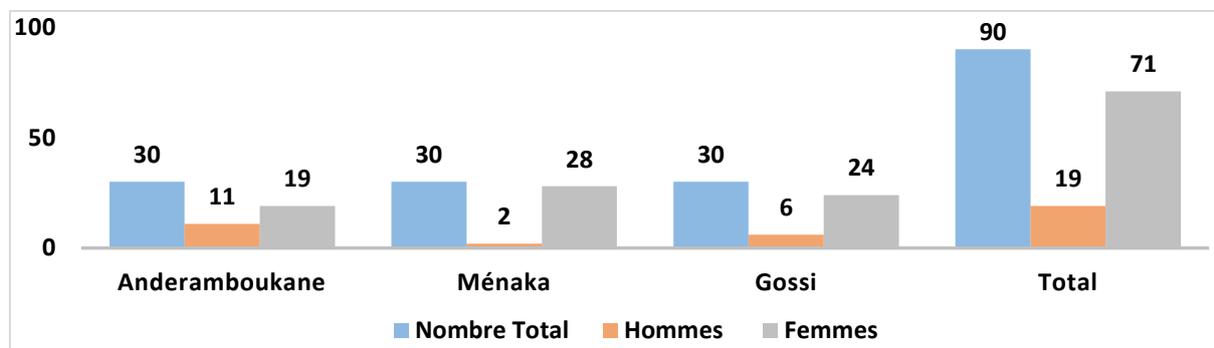
Quant à efficacité de l'intervention, le projet DRL a apporté une réponse aux besoins exprimés par les victimes de l'esclavage qui étaient touchées par plusieurs facteurs de vulnérabilité (insécurité, crise alimentaire, déplacement des populations, effets du changement climatique et la crise sanitaire liée au COVID- 19).

En accompagnant quatre- vingt- dix- neuf (90) bénéficiaires des AGR (dont 71 femmes) dans le domaine de l'embouche et du petit commerce, le projet est intervenu en situation d'urgence pour satisfaire les besoins prioritaires des victimes (voir graphe n°3 ci-dessous).

Les bénéficiaires ont reçu une formation de base en communication et en gestion d'entreprise (sur les 90 bénéficiaires 71 sont des femmes). Ces bénéficiaires femmes ont

été également orientées vers les organisations féminines pour une plus grande immersion dans les activités économiques.

Graph 3 : Formation des bénéficiaires des Activités Génératrice de Revenus en gestion d'entreprise (Source : Entretien avec le Chargé de Projet TEMEDT).44



Selon certains partenaires institutionnels rencontrés cet appui en activités génératrices qui semble assez symbolique au regard de la demande mérite d'être revu dans une perspective plus globale en mettant en profit les différentes opportunités institutionnelles et socio-économiques que recèle l'environnement externe du projet.

C'est d'ailleurs pour cette raison que vraisemblablement les équipes projet ont tenté de porter à l'échelle cette demande en sensibilisant les partenaires humanitaires au sein des différents clusters (notamment le cluster protection et le Comité national de lutte contre la traite et les pratiques analogues ainsi que du Groupe thématique logement, terre, propriété et ressources naturelles) et afin de mettre la cible au centre des préoccupations de la réponse humanitaire.

Le projet DRL continue d'entretenir un partenariat étroit avec les acteurs humanitaires dans ses localités d'intervention afin d'explorer la prise en charge des victimes de l'esclavage par les réponses humanitaires et de développement. Au cours de ces réunions il est fait cas d'un besoin de protection des victimes de l'esclavage au Mali. (ILO& TEMEDT).

Résultat 3 : Renforcement de la politique, des lois et des mécanismes de mise en œuvre pour lutter contre l'esclavage et la discrimination fondée sur l'esclavage.

Une approche multidimensionnelle (alliant partage des résultats des recherches et études, formation des acteurs étatiques et plaidoyer en direction des décideurs politiques et techniques) est à l'origine des avancées notables engrangées par le projet dans le cadre du renforcement de la politique, des lois et mécanismes de lutte contre l'esclavage.

Il s'agit entre autres actions i) du partage l'étude sur l'Analyse comparative des lois, politiques et mécanismes de lutte contre l'esclavage du Mali, de la Mauritanie et du Niger ii) de la production des manuels et de modules de formation sur l'action judiciaire de lutte contre l'esclavage et les pratiques analogues à l'esclavage au Mali, iii) de la formation des magistrats, des inspecteurs et contrôleurs du travail ainsi que celle des Officiers de police judiciaire, Auxiliaires de justice et personnel pénitentiaire du Mali sur l'action judiciaire de lutte contre l'esclavage et les pratiques analogues.

Cette dynamique est corroborée par le partage des résultats de l'étude sur l'analyse des expériences de la chaîne pénale du Mali de 2018 à nos jours. Résultats qui ont été

présentés au cours de la réunion du comité national de coordination de lutte contre la traite des personnes et les pratiques assimilées tenue au ministère de la Justice le 07 juillet 2022.

L'atelier national anti-esclavagiste organisé par le projet DRL du 15 au 16 juin 2022 a été un véritable cadre de partage des résultats de l'étude sur l'analyse comparative des lois, politiques, mécanismes de lutte contre l'esclavage au Mali, au Niger et en Mauritanie avec les acteurs. Il a enregistré la participation des organisations de lutte contre l'esclavage, des organisations de la société, des structures étatiques, des agences des nations-unies, des organes de médias et des organisations internationales humanitaires et de développement. Le ministère de la refondation de l'état chargé des relations avec les institutions et les partenaires y a également participé. L'engagement de ce ministère favorisera à coup sûr la prise en compte de la répression de l'esclavage dans la réforme des textes en cours au Mali.

Des actions de renforcement des capacités des acteurs/partenaires du Projet se sont déroulées au niveau régional et local avec la formation de neuf (09) para-juristes à Gao Mars -Avril 2021. Cette formation a été étendue à 9 autres para- juristes de la société civile sur l'accès à la justice, l'état civil et les règlements alternatifs des conflits au Nord du Mali à Mopti en août 2021.

4.3. Efficience des ressources utilisées

De l'avis des partenaires institutionnels rencontrés, les ressources (financières, humaines, expertises...) allouées au projet sont assez importantes pour couvrir les activités et atteindre les résultats et objectifs attendus du projet. Un budget de 1, 875, 282 USD pour une durée de 4 ans (Octobre 2019- septembre 2022).

A nos jours, le montant décaissé pour mettre en œuvre les actions du projet se chiffre à 1 535 795 USD soit un taux d'exécution de 82%. Ce qui représente un score assez remarquable compte tenu des conditions difficiles dans la zone du projet.

Cependant en faisant une analyse rapport coût /efficacité de l'intervention et au regard des besoins des groupes cibles, on est tenté de croire que les moyens financiers et surtout le personnel ont été sous- évalués. Toutefois le projet a su mutualiser les efforts des partenaires impliqués dans la mise en œuvre pour atteindre les résultats escomptés. Il s'agissait concrètement de contribuer aux efforts nationaux de lutte contre l'esclavage et la discrimination fondée sur l'esclavage au Mali. On pourrait conclure sur ce fait que les ressources allouées ont été utilisées de façon optimale pour atteindre cet objectif.

Dans un contexte marqué par l'insécurité et les différentes crises éco- climatiques et à présent une crise sanitaire liée au COVID- 19, le Projet DRL a trouvé les moyens de contournement pour poursuivre cette intervention au grand bénéfice des acteurs et bénéficiaires. En effet, l'installation de coordination du projet au niveau local et de cliniques para- juridiques dans les trois localités concernées est une alternative pour assurer la durabilité des actions.

Le fait de limiter le champ de l'intervention à trois localités au niveau 2 régions du nord pour une première phase du projet est un gage de prudence et d'efficience dans

l'allocation des ressources. Cette phase expérimentale plaide à présent pour une extension du projet non seulement au sein des régions concernées mais au-delà vers d'autres régions du pays.

4.4. Efficacité du dispositif de gestion

L'architecture institutionnelle composée de structures de support a assuré une mise œuvre optimale du Projet. L'OIT principale bénéficiaire de la subvention est chargée de la mise en œuvre des dispositions de l'accord de coopération avec l'USDRL, gestion / coordination globale du projet et son suivi/évaluation. Elle a apporté l'assistance technique et les appuis nécessaires à une plus grande visibilité de l'intervention au niveau national et international.

Anti-Slavery et TEMEDT ont assuré dans une collaboration parfaite la mise en œuvre technique des activités dans les localités du projet en termes d'élaboration des outils de sensibilisation mais aussi d'accompagnement des acteurs/bénéficiaires des actions du projet.

ILO et ASI dans cette collaboration ont apporté les appuis techniques et leurs expertises pour couvrir les aspects en lien avec les acteurs nationaux et partenaires **non** gouvernementaux. TEMEDT a fait focus sur les partenaires locaux et régionaux et les bénéficiaires du Projet.

La structure de gestion et de gouvernance du Projet s'est adossée sur les services techniques nationaux clés (ministère de la Justice et la Direction Nationale du travail) et la Commission Nationale des Droits de l'Homme pour mettre en œuvre de façon concertée les actions dans le but d'atteindre les objectifs programmatiques.

En revanche, si la collecte des données dans le processus de monitoring s'est faite avec l'ensemble des parties prenantes de mise en œuvre, il est resté cependant que le traitement des informations sur les progrès enregistrés ne soient pas suffisamment partagés avec des acteurs participant à la mise en œuvre du projet au niveau local et régional.

Le Coordination Nationale (CNP) du projet a participé aux réunions et séances de travail du groupe de travail TPGRN (Terre Propriété et Gestion des ressources naturelles) du cluster protection, et l'identification et exploration de pistes de collaboration avec les partenaires MJP/SAID, NRC, Projet Etat des droits PNUD, UNODC/SAID, section Justice and Correction de la Minusma, Direction des affaires judiciaires du ministère de la Justice, l'Ambassade USA et la commission législative permanente du Ministère de la justice, des droits de l'Homme et Garde des Sceaux.

Quant aux aspects partage des connaissances et communication, le projet dans sa stratégie a saisi les différents espaces de rencontres des partenaires humanitaires qui traitent des questions en liens avec la situation des personnes déplacées internes (PDI).

4.5. Orientation vers l'impact et la durabilité du projet

Parmi les faits porteurs de changements, quant à l'orientation vers l'impact et la durabilité des actions du projet DRL, on peut citer acquis majeurs suivants : la destruction des idées

reçues, le partage des informations avec les acteurs humanitaires, le renforcement des capacités des agents des services techniques, de la société civile et des médias.

Plus des $\frac{3}{4}$ des personnes enquêtées au niveau des trois localités estiment que les actions du projet ont permis une prise de conscience collective sur une problématique jadis occultée. Dans la plupart des témoignages des femmes esclaves, il ressort la détermination de celles-ci à s'engager pour lutter contre la pratique.

Le renforcement des capacités des acteurs a suscité un intérêt particulier au niveau de certains services comme la Cellule Nationale de Lutte contre le travail des Enfants (CNLTE) d'intégrer dans leurs planifications des actions concrètes visant l'émancipation des enfants victimes de l'esclavage.

En effet, le projet a rendu plus visible la réponse officielle en ce qui concerne les engagements pris par le Mali en matière de respect des droits de l'homme et notamment des personnes victimes de l'esclavage. Différents actes pris par les autorités de la transition démontrent leur engagement dans la lutte contre l'esclavage. Le ministère de la Justice et des droits de l'homme a recommandé la tenue d'une assise spéciale pour juger toutes les affaires d'esclavage devant les tribunaux avec l'appui du projet ainsi que l'extension du projet.

Celui du travail a recommandé l'extension de la formation des inspecteurs du travail aux 9 nouvelles régions du Mali et aux partenaires sociaux.

Les actions de sensibilisation et de plaidoyer en direction des acteurs sociaux (leaders et autorités communautaires) est une avancée notoire dans le processus de communication et changement de comportement. Elles pourraient si elles se poursuivaient faire de ces derniers des agents du changement dans la pratique de l'esclavage.

Une manifestation nationale de sensibilisation et de plaidoyer a été organisée par le projet DRL du 9 au 10 juin 2022, sous la présidence du ministre de la Justice et des droits de l'Homme du Mali. L'activité qui a regroupé les structures étatiques, les organisations de la société civile, les chancelleries, les organisations internationales et la presse avait pour objectif de faire prendre connaissance et conscience aux acteurs des effets de l'esclavage au Mali ainsi que de développer une note de plaidoyer institutionnalisant « journée nationale de solidarité aux victimes de l'esclavage ».⁸

Le forum a enregistré la participation de 38 personnes dont 11 femmes et 27 hommes.

La mise en place des cliniques juridiques et la formation des para-juristes sont des marqueurs importants au niveau institutionnel local mais les mécanismes de pérennisation et d'autonomisation de ces institutions ne sont pas soutenus par une stratégie durable.

La synergie d'action avec les services techniques déconcentrés de l'Etat et l'appropriation des résultats du projet par les collectivités sont les principaux gages de pérennisation des acquis de ce projet.

⁸ Rapport du projet DRL Mali avril- juin 2022.

Le renforcement du paysage institutionnel avec la création de cliniques para- juridiques dans les trois localités du projet et l'engagement d'un personnel local pour la plupart issu des communautés de victimes est une alternative au sous-emploi des jeunes et le risque d'enrôlement de ceux-ci par les groupes extrémistes violents qui écument la zone.

Le Projet a contribué au développement de l'entrepreneuriat local et à l'insertion des victimes de l'esclavage dans le tissu socio- économique des localités.

Au cours du second trimestre l'année 2022, trente (30) bénéficiaires ont suivi une formation initiale en gestion d'entreprise effectuée par des formateurs locaux. Cette session a porté sur la tenue de la comptabilité, la rentabilité des activités exercées et la gestion des activités (prix, place, promotion et produits). La formation des 60 autres bénéficiaires a été réalisée le trimestre suivant.

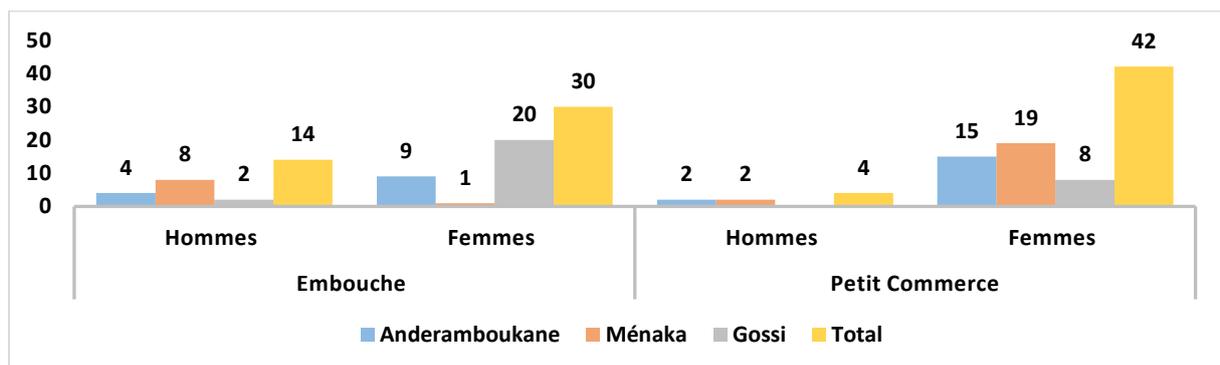
4.6. Genre et non-discrimination

De façon général, le projet a tenu compte de la dimension genre au niveau des différentes activités mises en œuvre (sensibilisation, accès aux ressources et renforcement des capacités des bénéficiaires/acteurs). L'approche a consisté à faire bénéficier les femmes des actions du projet.

Les femmes ont plus bénéficié des dotations en Activités génératrices de revenus (AGR) fournies par le Projet. Sur l'accès aux AGR, les femmes sont présentes à 68, 18 % dans l'activité embouche et 87,50 % dans le petit commerce comme l'atteste le graphique ci-après.

Elles ont été formées en gestion entrepreneuriale et mises en relation avec des organisations féminines déjà formalisées par la CAFO (Coordination des associations et ONG féminines du Mali) dans la perspective de parfaire leurs apprentissages.

Graph 4 : Répartition des AGR selon le sexe et par localité : (Source : entretien avec le chargé de projet TEMEDT)



Le projet devrait au départ se doter d'une approche Genre documentée. Une analyse genre fondée sur les besoins prioritaires et stratégiques de chaque composante sociale. Cette approche mettra l'accent principalement en ce qui concerne les aspects violation des droits humains des femmes, Viols et abus sexuels, l'exclusion dans l'accès aux ressources, la non-participation au processus de prise de décision publique au sein de la communauté pour disposer des opportunités offertes par les textes nationaux (LOA: loi d'Orientation Agricole, décret sur la santé, l'éducation et l'hydraulique, PNG: Politique Nationale Genre,...).

Au regard des différentes rencontres avec les acteurs institutionnels et les entretiens avec les parties prenantes, nous retenons que le projet combattre l'esclavage et la discrimination fondée sur l'esclavage au Mali recoupe l'ensemble des dispositions et textes internationaux et nationaux de lutte contre la pratique. Après une longue crise institutionnelle et sécuritaire, les autorités de la transition ont saisi l'opportunité de la refondation de l'Etat pour reconsidérer l'ensemble des questions qui touchent les inégalités sociales souvent sources des tensions inter et intracommunautaires.

Le nouveau cadre stratégique pour la relance économique et le développement durable (CREDD 2019- 2023), les objectifs de développement durable (ODD horizon 2030), les différentes conventions de l'OIT et le Cadre de Coopération des Nation Unies pour le Développement Durable (UNSDCF2020- 2024) s'accordent tous sur la stratégie de « bonne gouvernance et la paix en mettant en avant l'enracinement des valeurs et bonnes pratiques démocratiques ; de respect des droits de l'homme ; de lutte contre l'impunité, l'intolérance , les violences de toute nature et la paix ainsi que le développement de la culture de la paix de façon durable ».

Dans son implémentation, le projet a adopté des stratégies (programmatisques, territoriales et partenariales) qui expliquent en partie sa cohérence au plan de son ancrage institutionnel, la logique d'intervention couvrant les aspects connaissances, autonomisation économique et assistance juridiques aux victimes ainsi que le renforcement de la politique, des lois et mécanismes de lutte contre l'esclavage.

Les résultats acquis ont été très satisfaisants selon les partenaires et bénéficiaires rencontrés, notamment en ce qui concerne la déconstruction des idées reçues sur l'esclavage qui resté longtemps un sujet tabou dans les localités du projet. La parole publique a été libérée et cela même dans les milieux les plus conservateurs (religieux, chefferies traditionnels...).

Cependant les témoignages de certaines victimes ont montré que la question de l'esclavage revêt des aspects sous-jacents et méconnus qui méritent qu'on s'y arrête. Il s'agit de :

La méconnaissance des réseaux clandestins de trafic d'esclavage. Il semblerait que de véritables circuits d'achat d'esclavages existent avec des intermédiaires locaux et des maîtres qui viendraient d'autres pays voisins du Mali. Dans nos différents témoignages, l'expression « maître blanc » revient toujours avec un intermédiaire chargé des négociations avec les parents des victimes⁹ ou les détenteurs de l'esclave.

La faible propension des victimes vers une judiciarisation du processus d'émancipation des victimes de l'esclavage. Tout en reconnaissant les efforts déployés pour mettre en place un dispositif d'assistance juridique aux victimes à travers les cliniques et la formation du personnel par juridiques, les communautés planchent une médiation sociale avec les maîtres afin de préserver la paix sociale. Ce choix est aussi lié à des considérations sociologiques construites autour de la perception souvent très négative du « droit positif ».

⁹ Selon une victime elle a été remise à l'intermédiaire par son père qui depuis n'est plus revenu la revoir. Une sorte de complicité qui peut s'expliquer par le fait que le père lui-même est esclave dont la progéniture appartiendrait à un autre maître qui a droit de vie et de mort sur les enfants de son esclave.

Les tribunaux représentent pour certaines composantes sociales une sorte de rupture avec l'ordre social établi. Ainsi, il conviendrait en plus du recours judiciaire, de revitaliser les mécanismes traditionnels de médiation dans le règlement des différends entre les victimes et les anciens maîtres.

L'absence d'un document de politique genre et aspects sexo-spécifiques. Dans les approches projets, la question genre mise en avant dans le processus d'autonomisation économique et d'assistance juridiques aux victimes. Cela a été corroboré par le pourcentage élevé de femmes ayant bénéficié des appuis du projet. Cependant, elle pourrait bénéficier d'un meilleur traitement si le projet au départ s'était doté d'une politique genre qui analyserait les situations des personnes victimes sous l'angle des droits humains (au regard des violences subies) ainsi que des besoins spécifiques et stratégiques des groupes vulnérables (femmes et enfants). En effet, les témoignages des femmes victimes ont montré que les femmes et leurs progénitures subissaient de graves violations de leurs droits dont les conséquences sont souvent irréversibles (viol et abus sexuels, violence physique et psychologique, etc.).

Le faible portage du projet par les services techniques de l'Etat et les instances des collectivités locales et régionales. Plusieurs opportunités existent dans l'environnement des localités concernées par l'intervention. L'inscription de certaines actions dans les programmes de développement des différents services et instances des collectivités territoriales pouvait donner une certaine résonance au projet et assurer la durabilité de l'intervention. En effet, les services déconcentrés de l'Etat (Education, promotion de la femme, affaires sociales etc.) dans un partenariat plus renforcé auraient pu prolonger les actions du projet dans leur domaine de compétences.

Ces quelques points de vigilance n'entachent en rien les résultats assez concluants engrangés par le projet dans sa mise en œuvre.

V. **CONCLUSIONS ET CONSTATS MAJEURS**

Après analyse des différents documents relatifs à la mise en œuvre du projet et les entretiens avec les acteurs/partenaires institutionnels nationaux et internationaux, le présent chapitre traite des principales conclusions et constats qui pourraient servir de contributions pour la poursuite de l'action.

Le Projet DRL Mali est en phase avec les textes et dispositions législatives et réglementaires internationales de lutte contre l'esclavage et les discriminations fondées sur l'esclavage.

Le projet est en phase avec l'ensemble des textes internationaux qui luttent contre les pratiques de l'esclavage et le travail forcé.

En revanche dans son implémentation, le projet n'a pas surtout mis le lien avec les dispositifs nationaux et régionaux en s'inscrivant dans le cadre des priorités du CREDD¹⁰ qui fédère l'ensemble des politiques sectorielles au niveau pays.

L'accès aux services d'autonomisation économique pour les victimes sous sa forme Activités Génératrices de Revenus (AGR) est insoutenable à moyen- long termes pour satisfaire les demandes des personnes victimes de l'esclavage.

Certes les filières porteuses dans le cadre des appuis économiques sont celles retenues par le projet et correspondent aux besoins immédiats et prioritaires des victimes mais, il conviendrait de pousser la réflexion vers des formes plus durables d'autonomisation fondées sur le soutien aux initiatives de groupes plus structurés capables à termes d'autofinancer ces appuis.

Aller vers un renforcement de la politique, les lois et mécanismes de mise en œuvre pour lutter contre l'esclavage.

Les actions de formation des décideurs et législateurs nationaux ont couvert un champ important de départements (justice, travail, OPJ, Administration) mais restent limitée dans leur portée. Il s'agirait d'envisager un mécanisme endogène de (pool de formateurs nationaux) capables de poursuivre la formation dans une perspective d'après projet.

Les ressources allouées au projet ont été judicieusement utilisées.

L'OIT et ses partenaires (ASI et TEMEDT) ont fait preuve de clairvoyance et de solidarité en prenant la décision suite à la recrudescence de l'insécurité au Nord de réaffecter une partie des ressources aux activités dédiées à couvrir les besoins des groupes cibles.

L'Efficacité du dispositif de gestion

Les rencontres hebdomadaires et mensuelles du projet sont tenues au niveau des trois partenaires (ILO, ASI, Temedt) pour faire l'état d'avancement des activités, le taux de consommation budgétaire, le point des défis pour les futures programmations.

L'impact et la durabilité du projet dépendent de l'ancrage du projet dans les instances et organes des collectivités territoriales et la participation accrue du projet aux différents clusters.

Cela passe par une formalisation des partenariats avec les acteurs humanitaires et intégrer le dispositif de suivi de la réponse humanitaire parrainé par les services de OCHA.

Pour un meilleur portage du projet par les collectivités, il conviendrait d'une part d'inscrire les actions dans les différents outils de planification du développement local et régional et d'autre part mobiliser l'expertise des services techniques déconcentrés de l'Etat et du secteur privé.

¹⁰ CREDD : Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable (CREDD 2019- 2023) / Ministère de l'Economie et des Finances juin 2019

Le Genre et la non-discrimination des victimes de l'esclavage est une des clés de succès du projet.

Le projet devrait au départ se doter d'une approche Genre documentée en lien avec la politique sectorielle genre du ministère de la Promotion de la Femme, l'Enfant et de la Famille.

VI. RECOMMANDATIONS

Niveau Priorité : F= Faible, M= Moyen, C= Court

Implication temporaire : C= Courte, M= Moyenne, H= Haute

Implication des ressources : F= Faible, M= Moyenne, H= Haute

Partenaires	Nombre	Recommandations	Niveau de priorité			Implication temporelle			Implication des ressources		
			F	M	H	C	M	L	F	M	H
OIT	1	<p>Etendre le projet aux 20 régions que compte le pays pour avoir une forte incidence afin de parvenir à l'abandon de la pratique par les communautés.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Consolider les acquis dans les localités cibles du Projet et étendre le projet vers les cercles les plus affectés (Tidemané, Inakar) et le cercle d'Ansongo dans la région de Gao - Mener une étude socio- culturelles et religieuses et les liens entre la pratique de l'esclavage et l'extrémisme violent. 			X		X				X
	2	<p>Renforcer les appuis administratifs et techniques de l'OIT/BIT au bureau national surtout sur le droit humanitaire international.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Partager les résultats du projet et notamment ceux des évaluations avec les bénéficiaires et les services et structures partenaires locaux. - Formaliser les relations avec les partenaires humanitaires et intégrer le dispositif de suivi de la réponse humanitaire parrainé par les services de OCHA. - Doter le projet d'une approche Genre documentée 									
ASI	3	<p>Mettre en œuvre le plaidoyer sur l'esclavage fondé sur l'ascendance au Mali.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Créer et /ou dynamiser les espaces de dialogue avec les détenteurs du pouvoir afin d'influencer les politiques et les pratiques en matière d'esclavage fondé sur l'ascendance. 			X	X				X	

		- Appuyer les partenaires nationaux à mettre en œuvre une stratégie de gestion du projet sensible aux conflits : Une approche globale anti- esclavagiste impliquant l'ensemble des acteurs/partenaires.											
TEMEDT	4	Renforcer les capacités institutionnelles, organisationnelles et techniques de TEMEDT pour en faire une organisation forte avec un pouvoir opérationnel et décisionnel distinct pouvant porter la lutte contre la pratique au niveau de la sous-région sahélienne.			X		X						X
	5	Former le personnel de TEMEDT sur le système de suivi- évaluation (partage des résultats)	X			X			X				
Personnes victimes de l'esclavage	6	Former et faire porter par les personnes victimes un projet de plaidoyer pour lutter contre l'esclavage et la discrimination fondée sur l'esclavage (Déconstruire les idées reçues, renforcer le leadership et le lobbying pour la participation à la prise de décision publique et l'accès aux ressources économiques).			X	X						X	
Autorités coutumières et religieuses	5	Faire des autorités coutumières et religieuses des agents de changement dans les campagnes de sensibilisation et de plaidoyer ciblant spécifiquement les maîtres d'esclavages.			X		X			X			
Collectivités territoriales	6	Inscrire les actions du projet dans les plans de développement des Collectivités et des ADR (Agences de Développement Régionales) : CROCSAD/CLOCSAD...			X	X						X	
	7	Mobiliser des ressources internes des instances et organes de ces outils de planification locale du développement pour la mise en œuvre des activités du Projet			X	X						X	
Agences gouvernementales et non gouvernementales	8	Inscrire les actions du projet dans une perspective de durabilité institutionnelle, économique et sociale en saisissant les différentes opportunités liées aux réformes et dispositions législatives et réglementaires en vigueur. (Mise à disposition des services technique de l'Etat, partenariat Etat- secteur privé et société civile).			X	X						X	
	9	Faire porter par les organisations humanitaires (notamment le cluster protection) un projet de plaidoyer en faveur des victimes de l'esclavage à travers une plus grande mutualisation des appuis dans le cadre du Plan de Réponse Humanitaire (PRH).			X	X						X	
	10	Inscrire dans les curricula d'enseignement formel et de formation socio-professionnelle d'insertion des jeunes la lutte contre l'esclavage et les discriminations fondées sur l'esclavage			X		X						X

		<ul style="list-style-type: none"> - Mettre dans le curricula d'enseignement fondamental des unités de cours sur la lutte contre l'esclavage - Former le personnel enseignant sur les conséquences et les mécanismes de lutte contre la pratique de l'esclavage - Primer les initiatives en faveur de l'éradication de l'esclavage dans les établissements scolaires. 										
	11	Faire porter par les organisations humanitaires (notamment le cluster protection) un projet de plaidoyer en faveur des victimes de l'esclavage à travers une plus grande mutualisation des appuis dans le cadre du Plan de Réponse Humanitaire (PRH).										

VII. LEÇONS APPRISSES ET BONNES PRATIQUES

6.1. Bonnes Pratiques

- **La collaboration multiformes et multi- acteurs aussi bien au niveau national que local /régional.**

Elle est une pratique clés et un facteur de succès de cette intervention (services techniques de l'Etat, les partenaires nationaux et internationaux pour la mise en œuvre, les acteurs humanitaires, les organes de médias et la société civile).

- **Le partage des expériences avec les pays voisins (Niger et Mauritanie).**

Ces échanges ont permis de faire une analyse comparative des lois, des politiques et des mécanismes de mise en œuvre avec une série de recommandations pour le Mali. Cette pratique participe d'une approche qui permet d'éviter les erreurs commises par les autres dans le processus législatif.

Par ailleurs, au cours de ces rencontres les partenaires échangent autour de thématiques clés en lien avec la pratique de l'esclavage. Comme ce fut le cas lors du forum d'échanges d'expériences des acteurs de lutte contre l'esclavage dans le sahel, en Mauritanie, Nouakchott du 8 au 10 Février 2022.

Le forum a permis, à chaque partenaire de définir ses thèmes de plaidoyer avec l'assistance d'une consultante en plaidoyer recrutée par ASI. Ainsi, les thèmes de plaidoyer définis pour le Mali sont, au niveau national l'adoption d'une loi criminalisant l'esclavage, au niveau local, l'implication des leaders communautaires dans la lutte contre l'esclavage et au niveau international, l'accréditation de l'Association Temedt au rang du statut d'observateur en vue de faciliter sa participation à l'Examen Périodique Universelle et le forum des minorités.

- **Le coaching des femmes victimes par des organisations féminines ayant une reconnaissance officielle.**

De l'avis des personnes enquêtées, les femmes ayant bénéficié des appuis en formation d'entreprises intégreront difficilement le tissu économique à cause des stigmates et autres préjugés sur leur vie antérieure de femmes esclavage. Pour lever ces contraintes, le projet a placé ces femmes auprès d'organisations de femmes comme la CAFO (Coordination des Associations et ONG féminines) afin non seulement de renforcer leurs capacités entrepreneuriales mais aussi leur donner la possibilité de vaincre cette stigmatisation.

Par ailleurs, le choix de placer les femmes victimes de l'esclavage auprès de ces organisations féminines œuvrant dans le cadre de l'autonomisation de la femme dans les localités concernées participe également à leur reconstruction sociale et psychologique ainsi qu'un meilleur accès aux ressources.

6.2. Leçons apprises

L'intervention du Projet a brisé le tabou autour de la question de l'esclavage. Malgré le fait que l'esclavage soit une constante sociale depuis des lustres dans ces localités, il est resté un sujet occulté par l'ensemble des couches sociales. Ce déni s'explique par plusieurs

raisons. Pour certains c'est un fait accepté par les religieux. Donc, victimes comme maîtres, l'acceptent comme un dogme. D'autres par contre le rattachent aux valeurs sociétales. L'esclavage par ascendance y trouve ses origines à cause de la forte hiérarchisation de la société composée de nobles, de gens libres et d'esclaves. D'autres aussi par peur de représailles s'abstiennent d'aborder le sujet qui est resté un tabou que personne n'osait relever.

Avec l'avènement du projet et les résultats acquis en matière de sensibilisation l'esclavage est devenu un sujet au centre de toutes les préoccupations de tous les acteurs clés (agents de l'Etat, les autorités coutumières et religieuses, la société civile et les médias). A présent la question peut être abordée même dans les milieux les plus conservateurs (Chefferies traditionnelles et confessions religieuses).

L'adhésion des autorités locales aux objectifs du projet est un acquis précieux pour déconstruire les idées reçues : Ex. « Chefs de village de Tagalal, de Intirikel et le maire d'Anderamboukane ont réitéré leur soutien et disponibilité à accompagner le projet dans le combat de lutte contre l'esclavage et les discriminations fondées y afférents ».

Même si à ce stade, on ne peut pas parler d'autonomisation des victimes au plan économique, **les appuis apportés par le projet dans le cadre de l'autonomisation des victimes** ont permis aux bénéficiaires de faire face aux besoins familiaux et de briser le cycle de l'assistance et de la précarité. Les appuis économiques doivent être perçus comme un moyen de libération des victimes de l'esclavage et non comme un facteur de développement.

La médiation sociale est un créneau très porteur dans l'émancipation des personnes victimes de l'esclavage. Dans ces localités, il existe des mécanismes traditionnels de règlement des conflits entre des individus ou des communautés. Les belligérants font recours à des institutions formées de personnalités morales et /ou religieuses (autorités traditionnelles ou chefs religieux) pour trancher leurs différends. Les communautés préfèrent généralement ce recours à ce type de médiation sociale plutôt que les tribunaux modernes qui dans l'imaginaire des populations représente une rupture avec les valeurs traditionnelles.

La nécessité de mettre en place un leadership étatique fort pour impulser et coordonner les nombreuses interventions qui obéissent à différentes logiques reste une option viable poursuivie par le projet. Les politiques sectorielles en matière d'appui aux personnes vulnérables (notamment les victimes de l'esclavage); les appuis des partenaires humanitaires en faveur des personnes dans le besoin et les autres offensives vers des partenaires au développement sont autant de créneaux porteurs pour construire ce leadership.

La flexibilité comme moyen de contourner les risques au cours des interventions en situations volatiles (insécurité, crise sanitaire...) est une alternative sûre pour gérer des projets dans un contexte d'insécurité et de récessions économiques.

8.1. Termes de référence de l'évaluation

EVALUATION INDEPENDANTE À MI-PARCOURS DU PROJET : COMBATTRE L'ESCLAVAGE ET LA DISCRIMINATION FONDÉE SUR L'ESCLAVAGE AU MALI. Version 4 juillet 2022

Contexte

À l'instar d'autres pays de la région du Sahel, les communautés locales, objet de l'esclavage et les pratiques analogues à l'esclavage sont privées de droits humains fondamentaux au Mali. La généralisation de la discrimination économique, sociale et politique qui en résulte afflige lesdites communautés. Il est nécessaire de mieux comprendre l'incidence et les schémas de l'esclavage fondé sur l'ascendance, le lieu de ces pratiques abusives, les personnes et les groupes concernés, ainsi que les personnes et les groupes responsables.

Le conflit en cours dans le nord du Mali, lieu de concentration de l'esclavage et de la discrimination fondée sur l'esclavage entrave la lutte contre le phénomène depuis 2012. La mise en œuvre des programmes et la fourniture d'aide humanitaire et autres services aux communautés vulnérables sont rendues difficiles.

Il y a des opportunités significatives pour lutter contre l'esclavage et la discrimination qui y est associée, en rapport avec les efforts de consolidation de la paix et la réinsertion des personnes vulnérables existent. Une mission de cadrage de l'OIT, sur le terrain en novembre 2017, a détecté un intérêt considérable de la part des gouvernements et des agences internationales pour répondre aux préoccupations de l'esclavage et de la discrimination qui y est associée dans les programmes de promotion et de protection des droits de l'homme et pour la fourniture d'une aide humanitaire et au développement.

Le projet à évaluer, a été approuvé pour une période de 46 mois (2019-2023). Il a officiellement commencé le 1^{er} octobre 2019. La mise en œuvre des activités a démarré en octobre 2022. Le budget total est de 1, 875,282 US\$ couvert par une subvention du Département de la démocratie, des droits de l'homme et du travail (DRL) du Département d'État américain (USDOS).

Ainsi, les interventions dans le cadre de ce projet sont directement liées au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et en particulier à l'objectif de développement durable (ODD) 8 : « Promouvoir une croissance économique soutenue, inclusive et durable, un plein emploi productif et un travail décent pour tous », ainsi qu'au Résultat 7, « Une protection adéquate et efficace au travail pour tous ».

Objectifs, résultats attendus et stratégie de mise en œuvre

Cadre logique

L'objectif global du projet est de contribuer aux efforts nationaux de lutte contre l'esclavage et la discrimination fondée sur l'esclavage au Mali. Cet objectif global devra être atteint par le biais de trois principaux résultats intermédiaires (IO) avec les produits associés :

Résultat 1 : La connaissance et la sensibilisation à l'esclavage et à la discrimination fondée sur l'esclavage au Mali et aux besoins et priorités des victimes sont améliorées ;

Résultat 2 : L'accès à des services d'autonomisation économique, d'assistance sociale et juridique utiles, non discriminatoires et spécifiques au sexe par les victimes de l'esclavage et de la discrimination fondée sur l'esclavage est accru ;

Résultat 3 : Renforcement de la politique, des lois et des mécanismes de mise en œuvre pour lutter contre l'esclavage et la discrimination fondée sur l'esclavage.

Des résultats obtenus par le projet d'octobre 2020 au mois de juin 2022 sont entre autres :

Résultat 1 : La connaissance et la sensibilisation à l'esclavage et à la discrimination fondée sur l'esclavage au Mali et aux besoins et priorités des victimes sont améliorées.

- Une étude sur les besoins et les priorités des victimes de l'esclavage et de la discrimination fondée sur l'esclavage et les lacunes de la réponse actuelle dans 3 communautés du nord du Mali et 1 dans l'ouest du Mali a été réalisée par le partenaire ASI ;
- Dans le cadre d'un éveil de conscience accru des impacts de l'esclavage et de la discrimination sur les victimes par les représentants de l'Etat, les autorités traditionnelles et coutumières ainsi que la société civile, un dialogue communautaire de sensibilisation et une réunion publique annuelle de sensibilisation ont été réalisées dans les localités du Nord et ont touché 240 personnes (90 pour le dialogue communautaire et 150 pour la réunion publique annuelle ;
- Au niveau national, un évènement annuel de sensibilisation à l'esclavage et à la discrimination fondée sur l'esclavage et à ses conséquences négatives sur les victimes et la cohésion sociale au Mali a touché 32 organisations gouvernementales et non-gouvernementales qui sont plus sensibles à la question ;
- À l'issue de la formation, les professionnels des médias publics et privés sont mobilisés pour couvrir des sujets liés à l'esclavage et à la discrimination fondée sur l'esclavage ; ce qui a abouti à la production et à la diffusion de 31 articles (vidéos, reportage, presse écrite, en ligne) sur l'esclavage ;

Résultat 2 : L'accès à des services d'autonomisation économique, d'assistance sociale et juridique utiles, non discriminatoires et spécifiques au sexe par les victimes de l'esclavage et de la discrimination fondée sur l'esclavage est accru ;

- Forte intégration du projet avec les acteurs humanitaires et de développement du Mali à travers sa participation dans les cadres du cluster protection, Terre et abris, Coalition nationale de lutte contre l'esclavage, commission de lutte contre la traite

des personnes et pratiques assimilées. Ce qui a permis au projet de référer 90 victimes pour une assistance en documents civils ;

- Pour permettre l'accès à l'autonomisation socio-économique, aux compétences entrepreneuriales, 90 victimes de l'esclavage ont été formées sur la gestion d'entreprise à travers l'outil Germe du BIT (Gérer mieux votre entreprise) et les compétences de vie ; 30 victimes ont été appuyées dans la mise en place de leurs Activité Génératrice de Revenus (AGR) ;
- Dans le cadre de l'accès à la justice, les victimes sont sensibilisées sur leur droit, l'accès à la documentation civile par les para juristes formés à travers la création et l'opérationnalisation des cliniques para juridiques ; ce qui a permis d'assister et de sensibiliser 787 victimes de l'esclavage dans les zones du Nord ;

Résultat 3 : Renforcement de la politique, des lois et des mécanismes de mise en œuvre pour lutter contre l'esclavage et la discrimination fondée sur l'esclavage.

- Un rapport d'analyse comparative de la loi, des politiques et des mécanismes de mise en œuvre en Mauritanie et au Niger, avec des recommandations pour l'incorporation des dispositions pertinentes dans une loi contre l'esclavage au Mali est disponible ;
- Les magistrats et auxiliaires de justice des localités du projet ont été formés et ont démontré une connaissance améliorée sur l'action judiciaire contre l'esclavage et les pratiques analogues à l'esclavage au Mali ;
- Le rapport du Conseil des Droits de l'Homme pour la période du 25 Mars au 31 Décembre 2021 contenant des recommandations fortes pour combattre l'esclavage à l'endroit du gouvernement du Mali est disponible.

Stratégie de mise en œuvre

L'approche programmatique

L'OIT travail en partenariat avec, Anti-Slavery International et TEMEDT en actions viables et pratiques pour apporter des avantages immédiats, tangibles et mesurables aux victimes et contribuer à des réformes plus systémiques à plus long terme.

L'approche territoriale

Avec TEMEDT le projet travail dans le Nord du Mali (les localités d'Andaraboukane, de Gossi dans la région de Tombouctou, de Menaka et de Kayes). La logique d'intervention envisagée comporte trois volets i) la connaissance et la sensibilisation à l'esclavage et à la discrimination fondée sur l'esclavage au Mali ; ii) l'accès à des services d'autonomisation économique, d'assistance sociale et juridique utiles, non discriminatoires ; iii) renforcement de la politique, des lois et des mécanismes de mise en œuvre de la lutte contre l'esclavage et la discrimination fondée sur l'esclavage.

Partenariats

Les activités liées au cadre juridique et à sa mise en œuvre sont menées en collaboration avec la Direction du travail, le ministère de la Justice, la Commission nationale des droits

de l'homme, le ministère du Travail et la Commission nationale des droits de l'homme. Le projet coopère avec les agences compétentes du système des Nations Unies, en particulier la Mission multidimensionnelle intégrée de stabilisation au Mali (MINUSMA) et le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA). La mise en œuvre du projet requiert la coopération du « groupe de protection », dirigé par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), les programmes d'accès à la justice, y compris l'USAID. La responsabilité de la mise en œuvre des activités au niveau local incombe principalement à TEMEDT aidé d'Anti-Slavery pour le volet communautaire.

Niveau des politiques

Le travail au niveau des politiques s'appuie sur l'engagement de l'OIT à soutenir le gouvernement et les partenaires sociaux sur les politiques, les lois et les mécanismes de mise en œuvre du protocole de l'OIT sur le travail forcé ratifié par le Mali en 2016. Les observations et les recommandations de la Commission d'experts de l'OIT pour l'application des conventions sur le premier rapport du Mali relatif au Protocole sur le travail forcé, publié en 2020, sont un outil clé pour engager davantage le gouvernement ; de même que l'interaction avec les responsables de la Mauritanie et du Niger.

Principaux bénéficiaires du projet :

Les principaux bénéficiaires du projet sont :

- Les personnes victimes de l'esclavage
- Les autorités coutumières et religieuses
- Les collectivités territoriales
- Les Agences gouvernementales et non gouvernementales

Dispositif de gestion et de supervision technique du Projet :

Le projet est mis en œuvre par l'OIT en étroite collaboration avec les mandants tripartites de l'OIT et Anti-Slavery International ainsi que TEMEDT, des organisations pertinentes travaillant dans le domaine de la lutte contre l'esclavage et la discrimination fondée sur l'esclavage. Le projet coopère également avec la Mission multidimensionnelle intégrée de stabilisation au Mali (MINUSMA), le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA).

Le projet est géré conformément aux processus et procédures de l'OIT et bénéficie des structures de gestion de l'OIT. Le projet est mis en œuvre par une équipe de gestion et de soutien, basée au bureau de pays de l'OIT à Abidjan. Il est placé sous la supervision technique du chef du Service des principes et droits fondamentaux au travail (FUNDAMENTALS). L'équipe du projet comporte un chargé de programme national, un responsable national du suivi et de l'évaluation et un responsable des finances et de l'administration au Mali et un responsable des finances et de l'administration à temps partiel basé à Abidjan.

OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION À MI-PARCOURS

Contexte de l'évaluation

Cette évaluation est conduite conformément à la politique du BIT en matière d'évaluation. En effet, tout projet doté d'un budget de plus d'1 million de dollars US et de moins de 5 millions de dollars US est sujet à une évaluation à mi-parcours et à une évaluation finale, dont l'une doit être indépendante. La présente évaluation à mi-parcours sera une évaluation indépendante conduite par un bureau ou cabinet.

L'évaluation au BIT a pour objectif la responsabilité, l'apprentissage, la planification et l'acquisition de connaissances. Elle devrait être menée dans le contexte des critères et des approches de l'aide internationale au développement, définis par la norme de qualité de l'évaluation OCDE / CAD et le Code de conduite de l'UNEG pour l'évaluation dans le système des Nations Unies.

D'une façon générale, cette évaluation à mi-parcours suivra les directives de l'OIT en matière d'évaluation axée sur les résultats, la liste de contrôle 3 des Directives pour l'élaboration des directives d'EVVAL, intitulée « Préparation du rapport initial », la liste de contrôle 4 « méthodologies de validation » et la liste de contrôle 5 « Préparation du rapport d'évaluation ».

Objectifs spécifiques

Plus précisément, cette évaluation à mi-parcours devrait répondre à un certain nombre de questions et mettre en lumière les réalisations et les défis opérationnels - s'ils existent - qui pourraient entraîner des conséquences négatives sur le projet dans le contexte général d'apprentissage et de responsabilité. Les objectifs spécifiques de l'évaluation sont les suivants :

1. Établir la pertinence et la cohérence de la conception du projet à travers sa contribution au cadre national de développement, aux objectifs de développement durable (ODD), à l'UNSDCF, le PPTD, aux objectifs de l'OIT et particulièrement aux besoins des bénéficiaires finaux ; et à sa synergie avec d'autres projets et programmes ;
2. Analyser si le projet est mis en œuvre conformément à sa conception et dans quelle mesure observe-t-on des décalages entre le projet tel qu'il est conçu et le projet tel qu'il est mis en œuvre et les raisons pour ces différences (en considérant le contexte social, politique et économique et la pandémie de la Covid19) ;
3. Évaluer le niveau de réalisation des résultats (produits et effets initiaux) du projet, y compris des résultats inattendus, en identifiant les facteurs externes et internes affectant la mise en œuvre du projet (de manière positive et négative).
4. Examiner la structure institutionnelle, la capacité d'exécution du projet, les mécanismes de coordination, l'utilisation et l'utilité des outils de gestion, y compris les outils de suivi du projet et les plans de travail ;
5. Analyser le niveau d'efficacité de l'implémentation du projet ?

6. Identifier les leçons apprises et les bonnes pratiques potentielles pour les principales parties prenantes ;
7. Fournir des recommandations stratégiques aux différentes parties prenantes afin d'améliorer la mise en œuvre des activités du projet et la réalisation des objectifs du projet.

Utilisateurs de l'évaluation

Le rapport de l'évaluation est destiné : aux mandants tripartites du BIT, à l'équipe de mise en œuvre du projet (BIT, ASI, Temedt), aux partenaires techniques locaux, et au donateur (USDOS-DRL).

Les recommandations, les leçons apprises, et les bonnes pratiques seront utilisées pour améliorer la mise en œuvre du projet et développer les futurs projets.

Portée de l'évaluation

Cette évaluation, en tant que produit d'analyse de la mise en œuvre du projet depuis sa phase de démarrage constituera une évaluation du processus pour l'atteinte des résultats et de leur pérennité. Elle examinera toute l'intervention du projet à partir d'avril 2020 jusqu'à juin 2022. Elle considérera l'ensemble des documents susceptibles de soutenir les appréciations y compris le document de projet. L'évaluation prendra également en compte l'évolution du contexte du pays (politique, social, économique, sécuritaire et sanitaire), de la région de Ménaka et d'Anderamboukane (exacerbation de l'insécurité) et de la Région de l'étude pilote, Kayes (Recrudescence des violences esclavagistes). L'évaluation devra analyser comment et particulièrement pourquoi les résultats ont été obtenus de façon à renforcer l'apprentissage produit par cette évaluation.

Couverture géographique

L'analyse géographique de l'évaluation doit couvrir le niveau national, Bamako et les localités d'intervention au Nord (Gossi, Ménaka, Anderamboukane) ainsi que Kayes, concernée par l'étude pilote. Elle comportera des visites de terrain ainsi que des entretiens avec les parties prenantes, notamment le partenaire ASI établi à Dakar.

CRITÈRES ET QUESTIONS RELATIVES À L'ÉVALUATION

Le bureau ou cabinet aura à examiner les questions se rattachant aux critères d'évaluation suivants : pertinence stratégique, validité de la conception, efficacité, efficience, orientation à l'impact et durabilité, genre et non-discrimination ; tels que définis dans le document « ILO policy guidelines for Evaluation, principles, rationale, planning and managing for evaluations 4^{me} édition » (voir Annexe 1).

L'évaluation intégrera l'égalité des sexes et la non-discrimination en tant que préoccupation transversale dans tous ses produits et résultats. Cette question devrait être traitée conformément à la note d'orientation n ° 4 et à la note d'orientation n ° 7 d'EVAL afin de garantir la participation des parties prenantes.

En outre, elle devrait prêter une attention transversale aux questions liées au dialogue social, au tripartisme et aux normes internationales du travail et transition juste dans le contexte du changement climatique.

L'évaluation sera effectuée selon les normes d'évaluation des Nations Unies et le glossaire des principaux termes relatifs à l'évaluation et la gestion axée sur les résultats mis au point par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE. Conformément à l'approche axée sur les résultats appliqués par l'OIT, l'évaluation portera sur l'identification et l'analyse des résultats en abordant des questions clés liées aux préoccupations d'évaluation et à la réalisation des résultats/objectifs immédiats du projet en utilisant les indicateurs du cadre logique comme référence mais pas limiter à ceci.

Pertinence, cohérence, et alignement stratégique du projet

1. Comment le projet s'aligne-t-il aux cadres de développement du Gouvernement du Mali, et aux objectifs de l'OIT, aux ODD, à l'UNSDCF en cours et aux besoins, des institutions partenaires et des groupes ciblés ? Les principales parties prenantes cibles considèrent-elles l'intervention comme utile et précieuse ?
2. Les institutions nationales / régionales et les groupes cibles se sentent-elles suffisamment associées à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi du projet ?
3. Les objectifs, produits et activités sont-ils en cohérence ou complémentaires avec d'autres projets du BIT ou des autres partenaires humanitaires et de développement ?

Validité du projet

4. Dans quelle mesure le cadre logique et ou la théorie du changement du projet est cohérent (Ex : les produits ont-ils un lien de causalité avec les effets, qui à leur tour contribuent à l'objectif de développement plus large du projet ? Le cadre des résultats est-il réaliste ? Les indicateurs et les objectifs du projet correspondent-ils logiquement à la chaîne de résultats ?) ?
5. La conception du projet a-t-elle pris en compte toutes les contraintes majeures pouvant entraver la mise en œuvre et les résultats du projet ? Sinon quelles sont ces principales contraintes non prises en compte et quelles stratégies mettre en place pour y faire face et améliorer les objectifs assignés au projet ?
6. Le projet a-t-il considéré et intégré de manière réaliste les risques et hypothèses de son contexte.
7. Quel est l'apport spécifique, la valeur ajoutée du projet, par rapport aux activités ordinaires déployées par les institutions nationales et locaux concernées ? Dans quelle mesure les résultats attendus du projet complètent-ils les dispositifs de l'état, des partenaires sociaux et autres parties prenantes ?

Performances et efficacité du projet

8. Dans quelle mesure les résultats et les objectifs pourraient être atteints ou sont-ils susceptibles de l'être à la fin du projet ?

9. Les hypothèses de développement qui sous-tendent le cadre logique (la théorie de changement du projet) ont-elles été soutenues pendant l'implémentation ?
10. La quantité et la qualité des produits obtenus ont-elles été satisfaisantes ?
11. Y a-t-il des résultats inattendus développés ? Pourquoi ?
12. Quels sont les facteurs de succès et obstacles que le projet a rencontrés durant la première phase de sa mise en œuvre ? Comment le projet y a fait face ?
13. Le projet a-t-il mis en place un dispositif adéquat pour assurer le suivi et mesurer les progrès en vue de l'atteinte des résultats ?
14. Dans quelle mesure la pandémie COVID-19, a-t-elle influencé les résultats et l'efficacité du projet et comment le projet a-t-il abordé cette influence pour s'adapter aux changements ?
15. Les modèles d'intervention (adaptés) utilisés dans le projet suggèrent-ils un modèle d'intervention pour une réponse de crise similaire ?

Efficiences des ressources utilisées

16. Les ressources (financières, humaines, expertises...) ont-elles été allouées stratégiquement de façon à assurer l'atteinte des résultats et les produits en quantité et qualité appropriées aux besoins des groupes ciblés ? Les moyens mis à la disposition du projet sont-ils utilisés de façon efficiente ? Pourrait-on obtenir les mêmes résultats à un coût moindre ?

Efficacité du dispositif de gestion

17. Y a-t-il un backstopping adéquat pour le management du projet par le Bureau pays, DWT, le Bureau régional et le siège du BIT sur les plans technique, programmatique, administratif et financier ?
18. Comment s'effectuent les modalités de collaboration entre le Projet et les ministères de tutelle, y a-t-il des dispositions adéquates de gouvernance mises en place et les mandats tripartites sont-ils engagés dans la conception, le suivi et la mise en œuvre du projet ? Y a-t-il une compréhension claire des rôles, des responsabilités entre le projet et les partenaires clés ?
19. Quel a été le niveau de partenariat établi (synergie entre le projet et les autres projets du BIT) ainsi qu'avec les autres projets des partenaires ou institutions ? Le projet a-t-il fait une utilisation stratégique de la coordination et de la collaboration avec d'autres projets du BIT, d'autres agences des Nations Unies, d'autres organisations humanitaires et de développement, et d'autres donateurs dans le pays pour accroître son efficacité et son impact ?
20. La structure de gestion et de gouvernance mise en place a-t-elle travaillé de manière stratégique avec toutes les parties prenantes et les partenaires clés au Mali, l'OIT et le donateur pour atteindre les buts et les objectifs du projet ?

21. La stratégie de partage des connaissances et de communication a-t-elle été efficace pour améliorer le profil du projet dans le pays et parmi les partenaires coopérants ?

Orientations sur l'impact et la durabilité du projet

22. Quel niveau d'influence le projet a-t-il et continuerait-il à avoir dans la lutte contre l'esclavage au niveau national et régional ?

23. Est-ce que les conditions pour avoir les réalisations du projet sont bien considérées dans la mise en œuvre du projet (exp. une stratégie de sortie) pour avoir des changements positifs auprès des groupes cibles sur les thèmes de travail du projet ?

24. Les institutions qui bénéficient de la mise en œuvre du projet sont-elles les institutions clés ? Quelles sont les mesures et actions déjà mises en place pour assurer l'appropriation des résultats du projet au niveau des dispositifs de l'Etat et au niveau des régions couvertes ? L'approche et les résultats du projet pourraient-ils être reproduits ou amplifiés par les partenaires nationaux ou d'autres acteurs à la fin du projet ?

25. Comment l'approche de durabilité du projet a-t-elle été affectée par la situation Covid19 dans le contexte des réponses nationales et comment le projet et les parties prenantes ont-ils réagi pour faire avancer l'appropriation des résultats du projet ?

Genre et non-discrimination

26. Dans quelle mesure le projet a-t-il intégré dans ses produits et résultats les besoins stratégiques et priorités, différenciés des hommes et des femmes, des jeunes et les personnes handicapées et vulnérables, préalablement identifiés ?

27. Les bénéficiaires du projet ont-ils profité équitablement aux hommes et aux femmes, des jeunes et les personnes handicapées ? Ont-ils amélioré leur statut ? De quelle manière ?

28. Le projet a-t-il pris en compte, dans sa conception et sa mise en œuvre, le tripartisme, le dialogue social et les standards internationaux du travail ? Contribue-t-il effectivement à l'action contre le changement climatique ?

ASPECTS METHODOLOGIQUE DE L'EVALUATION

Pour l'approche méthodologique, il s'agit à priori, d'une évaluation de processus à la fois qualitative et quantitative. L'évaluation est indépendante et la méthodologie finale et les

questions d'évaluation seront déterminées par le consultant en consultation et concertation avec le gestionnaire d'évaluation.

L'évaluation sera conforme aux normes et standards d'évaluation et suivra les garanties éthiques, le tout comme spécifié dans les procédures d'évaluation de l'OIT. L'OIT adhère aux normes et standards d'évaluation du Groupe des Nations unies pour l'évaluation (UNEG) ainsi qu'aux normes de qualité de l'évaluation du CAD/OCDE.

L'évaluation appliquera une approche mixte, y compris la triangulation pour accroître la validité et la rigueur des résultats de l'évaluation, en faisant appel, dans la mesure du possible, aux principales parties prenantes du projet à tous les niveaux pendant les phases de conception, de collecte des données et de rapport.

En raison de la pandémie COVID-19 et de son impact sur le monde du travail, cette évaluation sera menée dans le contexte des critères et des approches décrits dans le guide interne de l'OIT « Implications de COVID-19 sur les évaluations au sein de l'OIT : Guide interne sur l'adaptation à la situation ».

La démarche méthodologique prendra en compte les points suivants.

1. Revue documentaire : notamment des documents de projet, des rapports spécifiques d'activité, des études réalisées, rapports d'activités trimestriels, plans de travail, le PPTD, l'UNSDCF etc. Cette phase sera couplée avec un entretien à distance avec l'équipe du projet, le personnel technique du BIT au niveau du bureau pays, du bureau régional et du siège pour permettre aux évaluateurs de recueillir l'avis et les orientations de ces cibles citées plus haut dans l'élaboration du rapport de démarrage. La revue documentaire suggérera un certain nombre de constats initiaux qui à leur tour pourront mener à d'autres questions d'évaluation ou à revoir celles qui existent. Cela aidera à élaborer les outils d'évaluation inclus dans le rapport de démarrage qui doit être finalisé en concertation avec le gestionnaire de l'évaluation.
2. Réalisation de contacts, d'entretiens et groupes focaux avec les principales parties prenantes du projet partenaires du projet aussi bien relevant du BIT, du donateur, du gouvernement, des partenaires sociaux, des organisations humanitaires et de développement et des autres institutions impliqués dans la mise en œuvre du projet et les bénéficiaires directs et indirect compris les bénéficiaires finaux (L'évaluateur doit indiquer les critères de sélection des personnes à interroger et la sélection des lieux de visite sur le terrain doit être basée sur des critères à définir par l'évaluateur). Le projet intervient à deux niveaux, le niveau national (Bamako) et le niveau local. Compte tenu du risque sécuritaire au niveau local, qui concerne les localités de Gossi, Ménaka, Anderamboukane pouvant limiter le déplacement de l'évaluateur des alternatives (entretiens à distance, déplacement des bénéficiaires au capital régional, recrutement de personnel local d'appui) pourront être envisagés en concertation avec l'évaluateur et le gestionnaire de l'évaluation. L'UNDSS et le chargé de sécurité du BIT seront consultés sur les dispositions sécuritaires à prendre dans la réalisation de la mission. La décision sur les mécanismes de collecte de données sera définie dans l'étape de démarrage et approuvé par le gestionnaire de l'évaluation dans le rapport de démarrage
3. Atelier de restitution pour les parties prenantes et l'élaboration du rapport préliminaire et final de l'évaluation,

4. Un atelier avec les parties prenantes sera organisé pour présenter les résultats préliminaires et combler les lacunes en matière de données avec les principales parties prenantes, le personnel de l'OIT, le bailleur et les autres partenaires. L'atelier sera organisé par le projet sous la responsabilité technique de l'évaluateur au terme de la collecte des données sur le terrain.
5. À la fin du processus de collecte des données et après l'atelier mentionné, l'évaluateur élaborera le projet de rapport (voir ci-dessous pour les détails). Le projet de rapport fera l'objet d'un examen méthodologique par le gestionnaire de l'évaluation et, après les ajustements nécessaires, sera diffusé auprès des principales parties prenantes pour recueillir leurs contributions dans le but d'améliorer la qualité du rapport. Ensuite, le gestionnaire de l'évaluation consolidera les commentaires et les transmettra à l'évaluateur pour qu'il/elle élabore la version finale en tenant compte des commentaires ou en expliquant la raison pour laquelle il n'en tient pas compte, le cas échéant. Le rapport sera considéré comme finalisé à la suite de l'approbation de celui-ci par EVAL/BIT, ce qui consacrera la fin du contrat d'évaluation.

Les parties prenantes clés du projet

Organisations	Partie prenantes
Gouvernement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ministère de la Justice, Droits de l'Homme, ▪ Direction Nationale du Travail, ▪ Autorités administratives des localités du projet
Ambassade	Consulat de l'Ambassade des Etats-Unis au Mali
Humanitaire et de développement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Cluster protection, ▪ Sous cluster T logement, terre, propriété et ressources naturelles, ▪ Norwegian refugee concil, ▪ Avocat Sans Frontière (ASF)
Société civile	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Comité National de Lutte contre la Traite des Personnes et pratiques assimilées, ▪ Mali Justice Project (MJP) _volet esclavage, ▪ Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH),
Equipe du projet/Donateur	<ul style="list-style-type: none"> ▪ ILO (CO-Abidjan), ASI, Temedt ▪ Équipe technique du BIT au siège, ▪ Point focal du bailleur chargé de la subvention,
Bénéficiaires direct/indirect	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Victimes de l'esclavage (femmes et hommes), ▪ Les formateurs locaux germes, ▪ Les organes de Média formés par le projet

PRINCIPAUX LIVRABLES

1. Un rapport de démarrage de la mission rédigé suivant le « **Checklist No. 3 Writing the inception report** » précisant l'envergure de l'évaluation et les questions d'évaluation, la liste indicative des personnes à interviewer, décrivant de manière détaillée la méthodologie qui sera utilisée pour répondre aux questions d'évaluation y compris les outils d'évaluation, détaillant le plan de travail... Le rapport de

démarrage devra être approuvé par la gestionnaire d'évaluation avant de commencer le travail sur le terrain.

2. **Un atelier de présentation de résultats préliminaires aux parties prenantes** qui aura lieu à la fin de la mission de terrain.

3. **Une première version du rapport d'évaluation à mi-parcours (maximum 30 pages plus annexes) concis selon la structure proposée (cf. annexe 3) dans les lignes directrices d'évaluation de l'OIT. Le rapport répondant aux différentes questions et précisions d'analyse citées ci-dessous, sera envoyé au responsable de l'évaluation.**

- Page de couverture avec les données clé du projet et de l'évaluation
- Acronymes
- Résumé exécutif
- Description du projet
- But, champ et clients de l'évaluation ;
- Méthodologie utilisée et ses contraintes et limites ;
- Résultats clairement identifiés pour chaque critère d'évaluation
- Conclusions ;
- Recommandations (entre 8 et 12 recommandations pertinentes ; préciser les destinataires des recommandations, le niveau de priorité (faible, moyenne, haute), l'implication temporelle (court, moyen, long terme), l'implication des ressources (faible, moyenne, haute ;
- Leçons apprises et bonnes pratiques ;
- Annexes (incluant les Tdrs ; la matrice des questions de l'évaluation, la liste des personnes rencontrées, la documentation consultée ; le chronogramme de l'évaluation, le tableau des résultats par indicateurs planifiés et obtenus avec commentaires courtes pour chacun, et les leçons et bons pratiques par rapport aux formats BIT/EVAL ; etc.).

4. **Un résumé du rapport final de l'évaluation à mi-parcours (format d'EVAL), sera transmis en même temps que le rapport final au responsable de l'évaluation. Ce résumé devra être rédigé sur la base du sommaire exécutif.**

5. **Un rapport final de l'évaluation selon la même structure requise pour la version draft**

Tous les rapports, y compris les annexes seront rédigés en français. Le rapport final devra comporter une trentaine de pages maximum (annexes non comprises). La qualité du rapport sera évaluée sur la base des listes de contrôle 5 et 6 d'EVAL/BIT.

La propriété des données de l'évaluation appartient au BIT. Le droit d'auteur du rapport d'évaluation appartient exclusivement au BIT. L'utilisation des données pour la publication et d'autres présentations ne peut être faite qu'avec l'accord écrit du BIT. Les principales parties prenantes peuvent utiliser le rapport d'évaluation de manière appropriée, conformément au but initial et avec les remerciements appropriés.

CONDUITE ET GESTION DE L'EVALUATION

Le gestionnaire de l'évaluation

L'évaluation sera gérée par M. Marcelin Orsot, orsot@ilo.org, basé au Bureau Régional de BIT pour l'Afrique (ROAF). Le gestionnaire d'évaluation n'a pas d'implication préalable dans le projet. L'évaluateur adressera son rapport au gestionnaire et devra discuter de toutes les questions techniques et méthodologiques avec lui en cas de besoin. L'évaluation sera réalisée avec le soutien logistique et des services complets du projet, avec le soutien administratif du Bureau de l'OIT à Abidjan et l'appui technique du Responsable principal du suivi et de l'évaluation (Ricardo Furman furman@ilo.org) du Bureau régional de l'OIT pour l'Afrique.

Cabinet ou Bureau d'étude

L'évaluation sera conduite par un cabinet/ bureau d'étude jouissant d'une bonne réputation et démontrant de l'expertise nécessaire au bon déroulement de cette évaluation. Le cabinet/bureau d'étude coordonnera avec le gestionnaire d'évaluation, l'équipe de projet et les parties prenantes pour mener à bien l'ensemble du processus d'évaluation. Il conduira une analyse documentaire de tous les documents pertinents et effectuera une mission sur le terrain pour rencontrer les principales parties prenantes. Le cabinet/bureau d'étude élaborera le rapport initial (y compris les élaborations méthodologiques), la première version et le rapport final dans les délais et en conformité avec l'OIT et les normes internationales. L'évaluateur conduira le travail de terrain et l'atelier de restitution aux des parties prenantes à la fin de la mission. Elle/Il participera aux débriefings avec les principales parties prenantes sur les principaux résultats et recommandations de l'évaluation.

Le cabinet/ bureau d'étude soumettra un évaluateur responsable de conduire l'évaluation L'évaluateur justifiera, individuellement (et/ou avec l'appui du cabinet), des qualifications suivantes :

- Diplôme universitaire avec au moins 7 ans d'expérience dans l'évaluation de projets/programmes,
- Compétences et expérience avérées dans la réalisation d'évaluations de projets similaires, de préférence en Afrique subsaharienne, (Mali serait un atout) ;
- Solide expérience sur les thématiques en lien avec l'esclavage, le plaidoyer, l'entreprenariat local, ainsi que dans la programmation basée sur les droits de l'homme et la gestion axée sur les résultats seront un atout.
- Expérience de l'utilisation de l'approche de la théorie du changement dans l'évaluation,
- Connaissance approfondie et expérience de l'application des méthodologies de recherche qualitative et quantitative,
- Une expérience de l'observation directe et participative au sein de la communauté, et une expérience des techniques d'évaluation participative seraient un atout,
- Une connaissance des rôles et du mandat de l'OIT et de sa structure tripartite ainsi que des normes d'évaluation de l'ONU et de sa programmation est souhaitable,
- Excellentes capacités d'analyse et de communication,
- Excellentes compétences en matière de rédaction de rapports d'évaluation,
- Excellentes aptitudes à s'exprimer oralement en français (les langues locales, Bambara, Sonrhay, Arabe, Tamasheq, serait un atout).

Les tâches du projet :

L'équipe de gestion du projet fournira un soutien logistique à l'équipe d'évaluation et l'aidera à organiser un agenda détaillé de la mission d'évaluation. Le projet s'assurera également que toutes les documentations pertinentes sont à jour et facilement accessibles à l'équipe d'évaluation.

Chronogramme de l'évaluation

Tâches	Responsable	Période (dates tentatives)	Nombre de jours du cabinet
Finalisation des termes de références	Gestionnaire Évaluation	23 juin-1 ^e juil. 22	
Circulation des TdRs aux parties prenantes clés	Gestionnaire Évaluation	4-27 juil. 22	
Publication des termes de références	Gestionnaire Évaluation	5-26 août 22	
Évaluation des offres et établissement du contrat avec le cabinet retenu	Gestionnaire Évaluation avec l'appui logistique du projet	29 août-16 sep. 22	
Réunion préparatoire avec le cabinet	Gestionnaire Évaluation	19 sep. 22	0.5
Revue documentaire ; Conception des outils ; Consultations préliminaires avec l'équipe du projet du BIT et du bailleur	Cabinet	20-22 sep. 22	3
Élaboration du rapport de démarrage y compris les outils de collecte des données	Cabinet	23-26 sep. 22	1.5
Validation du rapport de démarrage et des outils de collecte des données	Gestionnaire Évaluation	27-29 sep. 22	0
Collecte de données	Cabinet	30 sep.-12 oct. 22	9
Atelier de restitution des résultats préliminaires de l'évaluation aux parties prenantes	Cabinet	13 oct. 22	1
Version préliminaire du rapport d'évaluation sur la base de la revue documentaire, des consultations et de l'atelier de restitution	Cabinet	21 oct. 22	5
Révision méthodologique du rapport Commentaires des parties prenantes sur la version préliminaire du rapport	Gestionnaire Évaluation	24 oct.-4 nov. 22	0
Consolidation des commentaires pour envoyer au consultant	Gestionnaire Évaluation	7-9 nov. 22	0

Tâches	Responsable	Période (dates tentatives)	Nombre de jours du cabinet
Intégration des commentaires dans le rapport	Cabinet	10-11 nov. 22	2
Révision et Transmission de la version finale du rapport	Gestionnaire Évaluation	14-15 nov. 22	0
Révision EVAL pour commentaires finaux et publication en ligne	SMEO/EVAL	16-18 nov. 22	0
Total jours du cabinet			22

L'évaluation sera réalisée entre septembre - novembre 2022.

Budget

Le budget alloué à cette évaluation est entièrement pris en charge par le projet et son exécution.

- Les frais de consultance pour le cabinet pour 22 jours ;
- Le voyage international et local ;
- Les frais de DSA au cours des missions de terrain ;
- L'appui logistique voyage sur le terrain ;
- L'appui pour l'organisation de l'atelier avec les parties prenantes.

Dispositions légales et éthiques :

L'évaluation devra être conduite en conformité avec les normes et standards des Nations Unies en matière d'évaluation. Les évaluateurs/trices peuvent se référer aux directives du Groupe des Nations Unies sur l'Évaluation (GNUE) :

<http://www.unevaluation.org/ethicalguidelines> et les Directives de l'OIT pour l'évaluation des politiques : Principes, justification, planification et gestion des évaluations la Guide.

Annexe 1: Documents et outils pertinents sur la politique d'évaluation de l'OIT

1. Directives de l'OIT pour l'évaluation des politiques : Principes, justification, planification et gestion des évaluations, 4e éd. (2020)
http://www.ilo.ch/eval/Evaluationpolicy/WCMS_571339/lang-en/index.htm
2. Formulaire du code de conduite (à signer par l'évaluateur)
http://www.ilo.org/eval/Evaluationguidance/WCMS_206205/lang-en/index.htm
3. Liste de contrôle. 3 Rédaction du rapport initial
http://www.ilo.org/eval/Evaluationguidance/WCMS_165972/lang-en/index.htm
4. Liste de contrôle 5 Préparation du rapport d'évaluation
http://www.ilo.org/eval/Evaluationguidance/WCMS_165967/lang-en/index.htm
5. Liste de contrôle 6 : Evaluation de la qualité du rapport d'évaluation
http://www.ilo.org/eval/Evaluationguidance/WCMS_165968/lang-en/index.htm
6. Modèle pour les leçons apprises et les bonnes pratiques émergentes
http://www.ilo.org/eval/Evaluationguidance/WCMS_206158/lang-en/index.htm
http://www.ilo.org/eval/Evaluationguidance/WCMS_206159/lang-en/index.htm
7. Note d'orientation 7 Participation des parties prenantes à l'évaluation de l'OIT
http://www.ilo.org/eval/Evaluationguidance/WCMS_165982/lang-en/index.htm
8. Note d'orientation 4 Intégration de l'égalité des sexes dans le suivi et l'évaluation des projets
http://www.ilo.org/eval/Evaluationguidance/WCMS_165986/lang-en/index.htm
9. Modèle pour la page de titre de l'évaluation
http://www.ilo.org/eval/Evaluationguidance/WCMS_166357/lang-en/index.htm/.

8.2. Matrice des questions de l'évaluation

Critères d'évaluation appropriés	Questions évaluatives	Sous questions	Indicateurs	Source des données	Méthodes de collecte des données	Méthode d'analyse des données
Pertinence	Comment le projet s'aligne-t-il aux priorités du Gouvernement du Mali en termes d'employabilité, aux standards de l'OIT, et des ODDs, des autres cadres de développement des régions de mise en œuvre du projet, des institutions partenaires et des groupes cibles ?	Dans quelle mesure les interventions identifiées dans le projet étaient-elles adaptées aux besoins des groupes cibles ? Les interventions identifiées dans le projet, les stratégies et plans de travail étaient-ils pertinents ?	Degré d'adéquation les interventions identifiées dans le programme avec : - Les besoins des jeunes - Les priorités nationales	Documents projets Documents de stratégies et politiques sectorielles	Revue documentaire Entretiens avec les groupes cibles Entretiens avec les parties prenantes	Analyse de la cohérence des effets, des besoins des détenteurs de droits et les priorités nationales
Cohérence	Les objectifs, produits et activités sont-ils en cohérence ou complémentaires avec d'autres projets du BIT ou des autres partenaires humanitaires et de développement ?	Quel est le niveau de cohérence entre les objectifs, résultats et les produits du projet ?	Niveau de cohérence des activités/produits du projet avec d'autre projet du BIT et autres partenaires humanitaires	Documents projets Documents de stratégies et politiques sectorielles	Revue documentaire Entretiens avec les parties prenantes	Analyse de la cohérence de l'intervention avec les autres projets BIT
		Le cadre des résultats est-il réaliste ?	Degré de cohérence entre les indicateurs et les objectifs du projet	Cadre logique et théorie du changement)	Revue documentaire Entretiens avec l'équipe projet	Analyse de la chaîne de résultats

		La conception du projet a-t-elle pris en compte toutes les contraintes majeures pouvant entraver la mise en œuvre et les résultats du projet ?	Nombre de contraintes ayant été identifiées qui entravent la mise en œuvre du projet Nombre de stratégies mises en place pour résoudre les contraintes identifiées	Rapports du projet	Revue documentaire Entretiens avec les parties prenantes au projet	Analyse des stratégies
		Le projet a-t-il considéré et intégré de manière réaliste les risques et hypothèses de son contexte ?	Nombre de risques et hypothèses identifiées et intégrés	Rapports du projet Documents d'analyse des risques	Revue documentaire Entretiens avec les parties prenantes au projet	Analyse des risques et hypothèses
		Quelles est la valeur ajoutée du projet ?	Nombre des activités réalisées avec les institutions nationales et régionales	Rapports du projet Enquêtes auprès des acteurs et bénéficiaires du Projet	Revue documentaire Entretiens avec les parties prenantes au projet	Analyse des résultats attendus du projet au regard des dispositifs de l'état.
Efficacité	Dans quelle mesure les résultats et les objectifs pourraient être atteints ou sont-ils susceptibles de l'être à la fin du projet ?	Les hypothèses de développement qui ont-elles été soutenues pendant l'implémentation ?	Nombre d'hypothèses pris en compte dans l'implémentation du projet	Rapports du projet Enquêtes auprès des acteurs et bénéficiaires du Projet	Revue documentaire Entretiens avec les parties prenantes au projet	Analyse des hypothèses

		La quantité et la qualité des produits obtenus ont-elles été satisfaisantes ?	Niveau d'atteinte des produits	Revue du cadre logique du projet Rapports du projet Enquêtes auprès des acteurs et bénéficiaires du Projet	Revue documentaire Entretiens avec les parties prenantes au projet	Analyse de la quantité et de la qualité des produits
		Y a-t-il des résultats inattendus développés ? Pourquoi ?	Nombre de résultats inattendus obtenus	Rapports du projet Enquêtes auprès des acteurs et bénéficiaires du Projet	Revue documentaire Entretiens avec les parties prenantes au projet	Analyse des résultats inattendus
		Quels sont les facteurs de succès et obstacles que le projet a rencontrés durant la première phase de sa mise en œuvre ? Comment le projet y a fait face ?	Nombre de facteurs de succès et d'inertie rencontrés lors de la mise en œuvre du projet	Rapports du projet Enquêtes auprès des acteurs et bénéficiaires du Projet	Revue documentaire Entretiens avec les parties prenantes au projet	Analyse des facteurs de succès et obstacles rencontrés
		Le projet a-t-il mis en place un dispositif adéquat pour assurer le suivi et mesurer les progrès en vue de	Existence d'un dispositif de suivi opérationnel	Rapports du projet Enquêtes auprès des acteurs et	Revue documentaire Entretiens avec les parties	Analyse du dispositif de suivi Evaluation du niveau de progrès des principaux indicateurs

		l'atteinte des résultats ?		bénéficiaires du Projet	prenantes au projet	
		Dans quelle mesure la pandémie COVID-19, a-t-elle influencé les résultats et l'efficacité du projet et comment le projet a-t-il abordé cette influence pour s'adapter aux changements ?	Résultats du projet affecté par la pandémie du COVID- 19	Rapports du projet Enquêtes auprès des acteurs et bénéficiaires du Projet	Revue documentaire Entretiens avec les parties prenantes au projet	Analyse du niveau d'influence du COVID- 19 sur les résultats du projet.
		Les modèles d'intervention (adaptés) utilisés dans le projet suggèrent-ils un modèle d'intervention pour une réponse de crise similaire ?	Existence des modèles projet répliquables	Rapports du projet Enquêtes auprès des acteurs et bénéficiaires du Projet	Revue documentaire Entretiens avec les parties prenantes au projet	Analyse des modèles du projet
Efficiencie	Les ressources (financières, humaines, expertises...) ont- elles été allouées stratégiquement de façon à assurer l'atteinte des résultats et les produits en	Les moyens mis à la disposition du projet sont-ils utilisés de façon efficiente ?	Rapport coût /réalisation des différentes composante- volets du projet	Rapports du projet Enquêtes auprès des acteurs et bénéficiaires du Projet	Revue documentaire Entretiens avec les parties prenantes au projet	Analyse des ressources mises à disposition du projet

	quantité et qualité appropriées aux besoins des groupes ciblés ?	Pourrait-on obtenir les mêmes résultats à un coût moindre ?	Montant des ressources financières allouées par composante- volets du projet	Rapports du projet Enquêtes auprès des acteurs et bénéficiaires du Projet	Revue documentaire Entretiens avec les parties prenantes au projet	Analyse des rapports financiers
Dispositif de suivi du projet	Y a-t- il un backstopping adéquat pour le management du projet par le Bureaux pays, DWT, le Bureau régional et le siège du BIT sur les plans technique, programmatique, administratif et financier ?	Comment s'effectuent les modalités de collaboration entre le Projet et les ministères de tutelle ?	Existence d'un mécanisme de collaboration entre le projet et les services techniques de l'Etat	Rapports du projet Enquêtes auprès des acteurs et bénéficiaires du Projet	Revue documentaire Entretiens avec les parties prenantes au projet	Evaluation du mécanisme de collaboration
		y a-t- il des dispositions adéquates de gouvernance mises en place et les mandants tripartites sont-ils engagés dans la conception, le suivi et la mise en œuvre du projet ?	Existence de dispositions de gouvernance du projet	Rapports du projet Enquêtes auprès des acteurs et bénéficiaires du Projet	Revue documentaire Entretiens avec les parties prenantes au projet	Analyse du dispositif de gouvernance
		Y a-t- il une compréhension claire des rôles, des responsabilités entre le projet et	Niveau de connaissance des rôles et responsabilités par les partenaires	Rapports du projet Enquêtes auprès des acteurs et bénéficiaires du Projet	Revue documentaire Entretiens avec les parties prenantes au projet	Evaluation de la connaissance par les partenaires de leurs rôles et responsabilités

		les partenaires clés				
		Quel a été le niveau de partenariat établi (synergie entre le projet et les autres projets du BIT) ainsi qu'avec les autres projets des partenaires ou institutions ?	Existence d'une synergie d'action entre le projet et les autres partenaires y compris ceux des autres partenaires du BIT	Rapports du projet Enquêtes auprès des acteurs et bénéficiaires du Projet	Revue documentaire Entretiens avec les parties prenantes au projet	Analyse de la synergie d'action du projet avec les autres intervenants
		La stratégie de partage des connaissances et de communication a-t-elle été efficace pour améliorer le profil du projet dans le pays et parmi les partenaires coopérants ?	Existence d'une stratégie de partage des connaissances	Rapports du projet Rapport de capitalisation et de partage de l'expérience du projet Enquêtes auprès des acteurs et bénéficiaires du Projet	Revue documentaire Entretiens avec les parties prenantes au projet	Analyse de la stratégie de partage des connaissances
Durabilité	Quel niveau d'influence le projet a-t-il et continuerait-il à avoir dans la lutte contre l'esclavage au niveau national et régional ?	Est-ce que les conditions pour avoir les réalisations du projet sont bien considérées dans la mise en œuvre du projet (exp. une	Existence d'une stratégie d'après projet (stratégie de retrait du projet)	Rapports du projet Enquêtes auprès des acteurs et bénéficiaires du Projet	Revue documentaire Entretiens avec les parties prenantes au projet	Analyse de la stratégie de sortie responsabilisant les groupes cibles

		stratégie de sortie) pour avoir des changements positifs auprès des groupes cibles sur les thèmes de travail du projet ?				
		Les institutions qui bénéficient de la mise en œuvre du projet sont-elles les institutions clés ?	Critères de choix des institutions bénéficiaires clés partenaires du projet	Rapports du projet Enquêtes auprès des acteurs et bénéficiaires du Projet	Revue documentaire Entretiens avec les parties prenantes au projet	Evaluation des mécanismes de choix des institutions bénéficiaires du projet.
		Quelles sont les mesures et actions déjà mises en place pour assurer l'appropriation des résultats du projet au niveau des dispositifs de l'Etat et au niveau des régions couvertes ?	Existence de mécanisme d'appropriation des résultats du projet par l'Etat au niveau des différents échelons administratifs	Rapports du projet Enquêtes auprès des acteurs et bénéficiaires du Projet	Revue documentaire Entretiens avec les parties prenantes au projet	Analyse du degré d'appropriation des résultats par les services de l'Etat.
		L'approche et les résultats du projet pourraient-ils être reproduits ou amplifiés par les partenaires nationaux ou d'autres acteurs à la fin du projet ?	Existence d'un document stratégique de duplication de l'approche et des résultats	Rapports du projet Enquêtes auprès des acteurs et bénéficiaires du Projet	Revue documentaire Entretiens avec les parties prenantes au projet	Analyse des mécanismes de duplication et d'amplification de l'approche et des résultats du projet

		Comment l'approche de durabilité du projet a-t-elle été affectée par la situation Covid19 dans le contexte des réponses nationales et comment le projet et les parties prenantes ont-ils réagi pour faire avancer l'appropriation des résultats du projet ?	Principaux effets du COVID- 19 sur l'approche de durabilité du projet	Rapports du projet Enquêtes auprès des acteurs et bénéficiaires du Projet	Revue documentaire Entretiens avec les parties prenantes au projet	Analyse des effets du COVID-19 sur la pérennisation des actions du Projet
Genre	Dans quelle mesure le projet a-t- il intégré dans ses produits et résultats les besoins stratégiques et priorités, différenciés des hommes et des femmes, des jeunes et les personnes handicapées et vulnérables, préalablement identifiés ?	Les bénéficiés du projet ont-ils profité équitablement aux hommes et aux femmes, des jeunes et les personnes handicapées ? Ont-ils amélioré leur statut ? De quelle manière ?	Ratios hommes/femmes/jeunes et personnes en situation de handicap dans l'accès aux bénéficiés du Projet	Rapports du projet Cadre logique Document genre du Projet Enquêtes auprès des acteurs et bénéficiaires du Projet	Revue documentaire Entretiens avec les parties prenantes au projet	Analyse de la dimension genre et sexospécificité du projet
		Le projet a-t- il pris en compte, dans sa conception et	Niveau d'alignement du projet aux standards de prise en charge des	Rapports du projet	Revue documentaire	Analyse de la prise en compte par le projet des

		sa mise en œuvre, le tripartisme, le dialogue social et les standards internationaux du travail ?	concepts de tripartisme, de dialogue social et de travail décent pour tous	Enquêtes auprès des acteurs et bénéficiaires du Projet	Entretiens avec les parties prenantes au projet	standards internationaux
		Le projet contribue-t-il effectivement à l'action contre le changement climatique ?	Nombre d'actions pris en dans le cadre de la lutte contre les effets du changement climatique	Rapports du projet Document projet de lutte contre les effets du changement climatique Enquêtes auprès des acteurs et bénéficiaires du Projet	Revue documentaire Entretiens avec les parties prenantes au projet	Analyse des actions de lutte contre les effets du changement climatique
Bonnes pratiques	Quelles sont les bonnes pratiques issues de cette intervention ?		Nombre de bonnes pratiques	Rapports du projet Enquêtes auprès des acteurs et bénéficiaires du Projet	Revue documentaire Entretiens avec les parties prenantes au projet	Evaluation des bonnes pratiques mises en œuvre par le projet
Leçons apprises	Quelles leçons peuvent-elles être retenues	Quels écueils ou difficultés peut-on relever et éviter dans la conception et la mise en	Nombre de leçons apprises	Rapports du projet Enquêtes auprès des acteurs et	Revue documentaire Entretiens avec les parties	Appréciation des leçons apprises

		œuvre d'initiatives similaires ?		bénéficiaires du Projet	prenantes au projet	
Recommandations	Quelles sont les principales recommandations en direction des différentes parties prenantes au projet	Quels sont les défis / déficits restants ?	Nombre de défis restants	Rapports du projet Enquêtes auprès des acteurs et bénéficiaires du Projet	Revue documentaire Entretiens avec les parties prenantes au projet	Analyse des recommandations
		Le pays a-t-il besoin d'un soutien externe supplémentaire pour améliorer les conditions de travail ?	Nombre de besoins de soutien externe pour le pays pour améliorer les conditions de travail dans le cadre de la lutte contre la pratique de l'esclavage	Rapports du projet Enquêtes auprès des acteurs et bénéficiaires du Projet	Revue documentaire Entretiens avec les parties prenantes au projet	Analyse des besoins de l'Etat pour améliorer les conditions de travail.
		Dans ce cas, quelle pourrait être la contribution de l'OIT ?	% des besoins d'appui concernant la contribution du BIT	Rapports du projet Enquêtes auprès des acteurs et bénéficiaires du Projet	Revue documentaire Entretiens avec les parties prenantes au projet	Analyse de la contribution du BIT à la mobilisation des besoins d'amélioration des conditions de travail

8.3. Liste des personnes rencontrées

N° Ordre	Services /structures	Noms /prénoms	Position
1.	NRC	Mohamed Agali AG Elmelick	Co- animateur GT-LTPRN et GT- DC
2.	CNDH	Dr Zoumana Diarra	
3.	ILO (CO- Abidjan)	Sophie DE CONINCK	Sr Spec. Fundamental Principles and Rights at work
4.	Cellule Nationale de Lutte contre le travail des Enfants (CNLTE)	Amadou Thiam	Directeur
5.	Ambassade des USA au Mali	Christina James	Political Officer
6.		Amadou Bocoum	Point focal Droits Humains
7.	TEMEDT	Soumaguel Oyahit	Sécrétaire Général /Bureau Exécutif National
		Idrissa Akline	Chargé de Projet
		Ibrahim AG Idbaltanat	Président d'honneur
8.	ASI	Lamine Gaye	Chargé de suivi

8.4. Chronogramme de l'évaluation

Durée	Activités	Octobre 2022				Novembre 2022				Décembre 2022		
		S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8	S9	S10	S11
24 au 27 Octobre	Revue de la documentation,			■								
	Conception des Outils, Consultations préliminaires avec l'équipe projet				■							
28-31 octobre	Livrable N°1: Elaboration du rapport de démarrage				■							
01 au 03 novembre	Validation du rapport de démarrage et des outils de collecte des données					■						
04 au 16	Collecte des données					■	■					
17 au 22 Novembre	Livrable N°2: Atelier de restitution des résultats préliminaires de l'évaluation aux parties prenantes						■					
18 au 24 Novembre	Livrable N° 3 : Version préliminaire du rapport d'évaluation sur la base de la revue documentaire, des consultations et de l'atelier de restitution							■	■			
25 novembre au 08 Décembre	Révision méthodologique du rapport commentaires des parties prenantes sur la version préliminaire du rapport								■	■		
09 au 13 Décembre	Consolidation des commentaires pour envoyer au consultant										■	
16 au 19 Décembre	Livrable N°4 : Révision et transmission de la version finale du rapport											■
20 au 22 Décembre	Livrable 5 : Révision EVAL pour commentaires finaux et publication en ligne											■

8.5. Documents consultés

- P029 - Protocole de 2014 relatif à la convention sur le travail forcé, 1930
- Projet D27 – Objectifs et activités
- Proposal narrative Mali - 20 September 2019
- Protocole de 2014 relatif à la convention sur le travail forcé, 1930
- Projet Bridge : une passerelle entre le Protocole à la Convention no. 29 de l'OIT et l'action mondiale pour l'élimination du travail forcé
- Convention (n° 29) de l'OIT sur le travail forcé de 1930.
- Rapport circonstancié d'incident contre une victime d'esclavage par ascendance dans le village de lany mody, commune de sony, cercle de kayes, région de kayes, (ouest du mali)
- Circumstantial report of an incident against victims of descent-based slavery in the village of souroubiré, commune of tomora, cercle of bafoulabé, kayes region, (western mali)
- Rapport de mission suivi des activités du projet drl, mali dans la région de menaka du 23 août au 02 septembre 2022
- SLMAQM19GR2231/avril- juin 2020
- SLMAQM19GR2231/Septembre 2020
- SLMAQM19GR2231/octobre-décembre 2020
- SLMAQM19GR2231 /Avril- juin 2021
- SLMAQM19GR2231/janvier- mars 2021
- SLMAQM19GR2231/juillet- septembre 2021
- SLMAQM19GR2231/octobre- décembre 2021
- SLMAQM19GR2231/Avril- juin 2022
- SLMAQM19GR2231/janvier- mars 2022
- SLMAQM19GR2231/juillet- sept 2022



Projet Combattre l'esclavage et la discrimination fondée sur l'esclavage au Mali

Date: 23/03/ 20023.

The following emerging good practice has been identified during the course of the evaluation. Further text can be found in the full evaluation report.

La collaboration multiformes et multi- acteurs aussi bien au niveau national que local /régional est une pratique clés et un facteur de succès de cette intervention : services techniques de l'Etat, les partenaires nationaux et internationaux pour la mise en œuvre, les acteurs humanitaires, les organes de médias et la société civile).

GOOD PRACTICE ELEMENT	TEXT
<p>Brief summary of the good practice (link to project goal or specific deliverable, background, purpose, etc.)</p>	<p>Le projet dans sa mise en œuvre s'est appuyé sur les services et structures partenaires pour conduire les actions et renforcer les capacités des différentes parties prenantes. Au Niveau National la Coordination nationale du projet est installée dans les locaux de la Direction nationale du travail. Elle travaille en étroite collaboration avec le Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme et plusieurs organisations et structures de défense des droits des victimes de l'esclavage comme la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH) , la Coalition Nationale de Lutte contre l'Esclavage...</p> <p>Au niveau régional et local le projet à travers ses partenaires Temedt et ASI met en œuvre les actions au profit des différentes parties prenantes (services techniques déconcentrés nationaux des départements concernés, les organisations de la société civile de défense des droits des victimes de l'esclavage, les médias ; les autorités et leaders religieux).</p> <p>Le projet a su par ailleurs attirer l'attention des acteurs humanitaires sur les victimes de l'esclavage grâce aux efforts de participation du projet aux différents clusters et rencontres.</p> <p>Cette bonne pratique vise surtout l'inclusivité et la durabilité de l'action.</p>
<p>Relevant conditions and Context: limitations or advice in terms of applicability and replicability</p>	<p>L'intérêt affiché des différents partenaires des acteurs pour les actions de sensibilisation/communication, l'assistance économique et l'accompagnement juridique ainsi que le renforcement des politiques, lois et mécanismes de mise en œuvre pour lutter contre l'esclavage et la discrimination fondée sur l'ascendance justifie que cette bonne pratique de participation inclusive soit renforcée.</p> <p>La quasi- absence du personnel de l'État dans certaines localités du projet à cause de l'insécurité résiduelle a souvent été une entrave au renforcement des capacités de certains agents. Toutefois les acteurs institutionnels rencontrés au cours de cette évaluation reconnaissent à l'unanimité que l'approche programmatique du projet était pertinente. Cependant, il conviendrait de faire de ces partenaires nationaux,</p>

	<p>régionaux et locaux de véritables agents de changement en les amenant à s'approprier les actions à travers les outils et mécanismes de planification du développement. Concrètement il s'agira pour ces acteurs de mobiliser les ressources propres dans une perspective de durabilité de l'action après- projet.</p>
Establish a clear cause-effect relationship	<p>Cette pratique de collaboration multiformes et multi- acteurs se justifie à cause de l'immensité de la tâche (l'esclavage existe dans toutes les régions et localités du Nord) et le personnel chargé de veiller au respect des droits des citoyens est très qualifié sur les thématiques de la lutte contre l'esclavage et les discriminations fondées sur l'esclavage.</p> <p>La pratique de l'esclavage revêt plusieurs aspects souvent insoupçonnés : trafic et exploitation (voire exploitation sexuelles et autres abus sur les femmes et les enfants) des victimes, dimension transfrontalières avec des réseaux dépassant les limites des frontières nationales, etc. Elle contribue de façon notoire à la pauvreté et la paupérisation des populations. Parmi les effets sur les victimes certaines comme les troubles psychologiques sont souvent incommensurables sans prise en charge par des structures spécialisées.</p>
Indicate measurable impact and targeted beneficiaries	<p>L'impact mesurable de cette bonne pratique de collaboration multi-forme et multi- acteurs est la prise de conscience collective des parties prenantes grâce à la synergie d'actions des différents partenaires impliqués et renforcés. Comme principaux bénéficiaires on compte les victimes, le personnel des services techniques de l'Etat, la société civile et les organisations de défense des victimes.</p>
Potential for replication and by whom	<p>Cette pratique de collaboration pourrait s'étendre aux collectivités territoriales qui dans leur système de planification du développement local et régional pourraient inscrire la problématique de la lutte contre l'esclavage dans leurs priorités. Les départements de la justice et du travail pourraient appuyer ces collectivités dans le cadre du renforcement des capacités de leur personnel.</p>
Upward links to higher ILO Goals (DWCPs, Country Programme Outcomes or ILO's Strategic Programme Framework)	<p>Cette bonne pratique peut se décliner comme outil de gouvernance pour le tripartisme et le dialogue social entre l'ensemble des parties prenantes et partenaires pour identifier les priorités dans le cadre de cette lutte contre la pratique de l'esclavage au Mali.</p> <p>Elle pourrait accélérer ainsi le processus législatif en termes de résultat à atteindre.</p>
Other documents or relevant comments	<p>Néant.</p>



Projet Combattre l'esclavage et la discrimination fondée sur l'esclavage au Mali

Date: 23/03/2023.

The following lesson learned has been identified during the course of the evaluation. Further text explaining the lesson may be included in the full evaluation report.

L'intervention du Projet a brisé le tabou autour de la question de l'esclavage. On échange autour de la question même dans les milieux les plus conservateurs : leaders religieux et autorités traditionnelles.

LESSON LEARNED ELEMENT	TEXT
<p>Brief description of lessons learned (link to specific action or task)</p>	<p>La question de l'esclavage a été pendant longtemps occultée. Certains justifiaient la pratique par la religion et d'autres la plaçait dans le cadre de valeurs sociétales. Ainsi l'esclavage apparaît comme un sujet tabou que plusieurs générations ont intégré dans leur quotidien à telle enseigne que certaines victimes pensent que le fait d'être esclave est une volonté divine. Le projet à travers ses différentes campagnes de sensibilisation et de communication est venu déconstruire ces idées reçues.</p> <p>Le projet pourrait faire porter cette action de déconstruction des idées reçues par les acteurs clés formés sur les conséquences de la pratique et les enjeux de développement économiques de leur localité et de réduction de la vulnérabilité des populations.</p>
<p>Context and any related preconditions</p>	<p>La crise institutionnelle et sécuritaire qu'a connue le Mali depuis 2012 est très certainement un marqueur significatif dans le processus de lutte contre l'esclavage. Elle a entraîné une forte paupérisation des populations et une fracture sociale importante au niveau de plusieurs localités du Mali et notamment dans le Nord où les communautés sont très hiérarchisées (clans, tribus, maîtres et populations serviles).</p> <p>La récurrence des faits de violence sur les esclaves dans la région du Nord et les actions menées par les organisations de défense des droits des esclaves ont eu un écho favorable auprès des nouvelles autorités de la transition dont l'une des préoccupations est le respect des droits et liberté des populations sur l'ensemble du territoire national.</p> <p>Au niveau régional et local, les actions de sensibilisation et de communication menées par le projet à travers des rencontres des acteurs et des émissions radios ont fini par « libérer la parole » et donner</p>

	un espace d'expression pour les communautés. ¹¹
Targeted users /Beneficiaries	Utilisateurs ciblés: services techniques déconcentrés de l'Etat impliqués ; médias, les acteurs humanitaires et la société civile Bénéficiaires : Victimes de l'esclavage. Les associations de défenses des victimes
Challenges /negative lessons -Causal factors	Certains milieux conservateurs et des réseaux clandestins travaillent à maintenir la pratique de l'esclavage. Les différents témoignages des femmes victimes enquêtées signalent la présence de maîtres blancs et de personnes jouant les intermédiaires dans les activités serviles. Par peur de stigmatisation et/ou de représailles, certains responsables issus de familles d'esclaves et responsables dans l'administration préfèrent ne pas s'engager dans la lutte contre la pratique.
Success / Positive Issues -Causal factors	Des chefs de villages et leaders religieux se sont engagés dans le processus de sensibilisation des communautés dans la localité de Ménaka. Ces acteurs clés sont souvent membres des instances de gestion des différends dans leurs localités et représentent des autorités morales respectées de tous.
ILO Administrative Issues (staff, resources, design, implementation)	Les ONG partenaires de mise en œuvre du projet. Il s'agira pour ces partenaires d'identifier au sein de la population, les acteurs clés et autres relais sociaux. Ensuite les organiser en comité chargé de relayer les informations et formations reçues auprès des communautés. Les capacités de ces porteurs d'initiatives seront renforcées afin qu'ils puissent concevoir et mettre en œuvre des plans de sensibilisation et de communication. Les comités qui parviendraient à faire abandonner la pratique dans les localités couvertes par le projet pourraient être ainsi primés. Enfin des échanges inter localités sur les éléments de succès et les échecs dans le processus de déconstruction des idées reçues sur la pratique de l'esclavage peuvent faire l'objet d'une capitalisation par le projet

¹¹ « Des séances de sensibilisation ont eu lieu ainsi que des dialogues communautaires ayant enregistré la participation des autorités locales, de la société civile. Les émissions radio ont aussi commencé dans les localités du projet ». Rapport projet DRL Mali Avril- juin 2022